

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

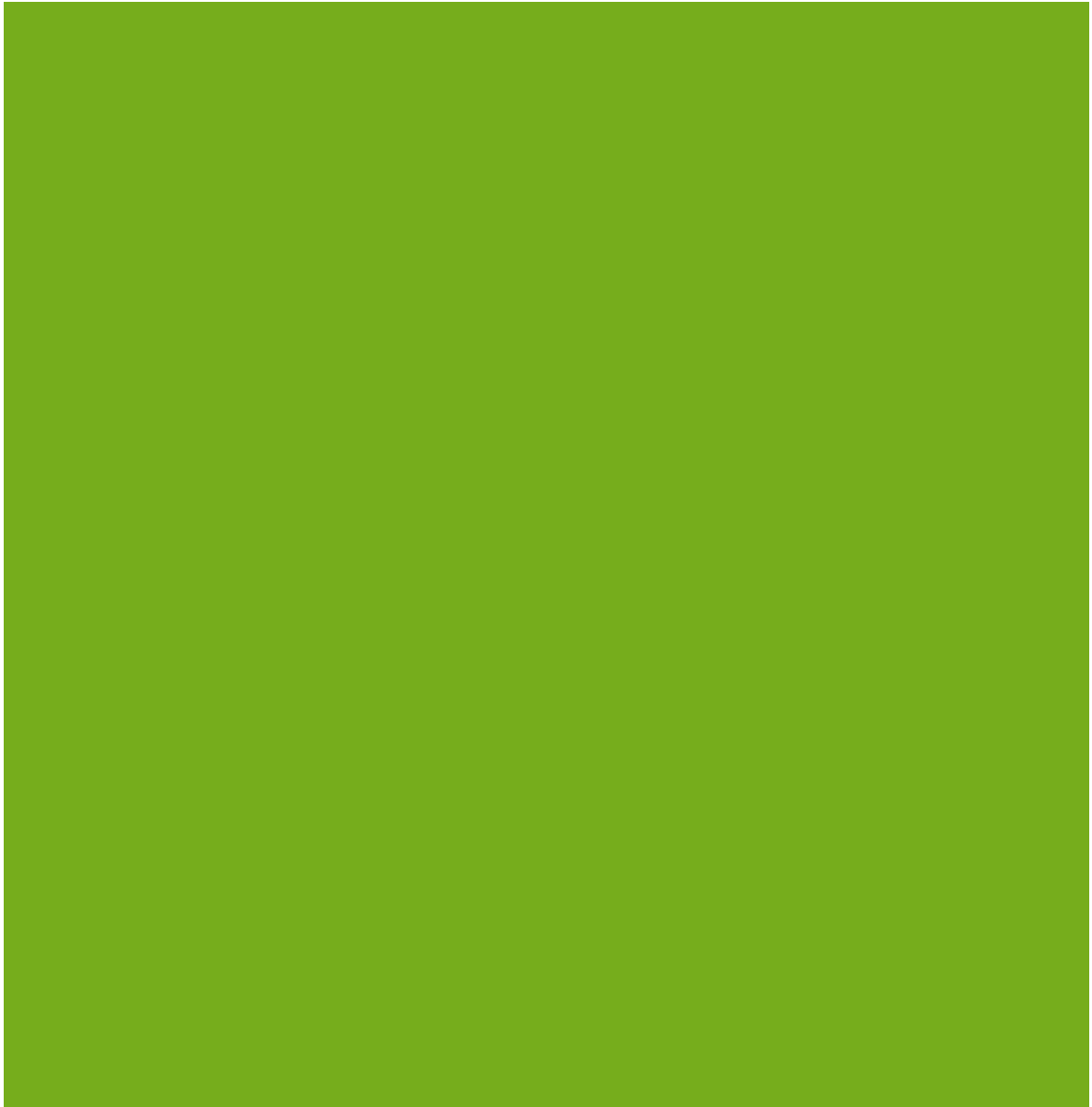
L'intervention de la communauté internationale dans la lutte contre les enfants soldats dans le cadre du conflit ougandais entre 1988 et 2006

Mémoire réalisé par
Aurélie Gossec

Promoteur
Michel Liegeois

Lecteur
Jean-Michel Chaumont

Année académique 2016 -2017
Master 120 Relations internationales, à finalité Action humanitaire



Déclaration déontologique

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Ce mémoire est le résultat de plusieurs années de passion, de détermination, de persévérance et de lutte acharnée contre le découragement et les doutes.

Je remercie donc chaque membre de ma famille : ma mère, ma sœur, ma grand-mère, et mon père, pour leur soutien indéfectible.

Je remercie également Maïssa, pour sa patience, ses encouragements, et parce qu'il y a cru alors que je perdais espoir.

Je remercie Emilie, lectrice et amie sur laquelle j'ai pu compter en tout temps, Camille, qui a contribué à l'amélioration de mes écrits ; ainsi que toute personne qui, près comme de loin à su m'inspirer pour avancer dans mes recherches.

Je remercie enfin mon promoteur Monsieur Michel Liegeois, pour sa patience et son engagement, ainsi que mon relecteur Jean-Michel Chaumont, pour l'attention qu'il portera à mon travail.

Table des matières

Introduction générale.....	7
PARTIE 1 : LES ENFANTS SOLDATS UN PHÉNOMÈNE PROPRE À L'UGANDA ?	14
Chapitre1 : Les enfants soldats dans l'armée de résistance du seigneur	14
A. Pourquoi des enfants ?	14
b) Le processus d'initiation calculé.....	16
c) Les filles dans la LRA.....	17
d) Le choix affirmé du recours à la violence.....	19
B. SOCIALISER OU S'ÉCHAPPER.....	21
a) Quand le groupe armé devient cellule familiale.....	21
b) De victime à bourreau : le cas de Dominic Ongwen	23
c) Une stratégie marginalisée	24
Chapitre 2 :Le gouvernement impliqué dans l'utilisation d'enfants soldats	26
A. Le gouvernement engage des enfants dans son armée.....	27
a) Les enfants de Yoweri Museveni.....	27
b) Les forces de défenses populaires.....	28
B. Une protection lacunaire des droits de l'enfant dans un contexte de conflit armé	31
a)Les migrants de la nuit	31
b) Des violations des droits humains	32
PARTIE 2 : LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR METTRE FIN A LA LRA	33
Chapitre 1 : Des opérations militaires sans issue	33
A. L'opération Iron fist et la réconciliation avec le Soudan	33
B. Les opérations militaires ne sont pas des solutions.....	36
Chapitre 2 : Les opérations non militaires	37
A. L'amnistie.....	37
B. Le programme de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion.....	39
Chapitre 3 : L'antagonisme des solutions internationales et traditionnelles	42
A. La Cour Pénale Internationale dans le cadre ougandais	42
a) La CPI instrumentalisée ?	44
b) Les limites de l'intervention de la CPI	45
c) Les pourparlers de Juba	46
B. Les solutions traditionnelles adaptées.....	48
PARTIE 3 : UN CONFLIT OUBLIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	51
Chapitre 1 : Un conflit délibérément oublié.....	51
A. Le développement économique au profit de l'urgence humanitaire: l'influence des donateurs.....	51
B. Le rôle des médias.....	56
Chapitre 2 : Les actions de la communauté internationale	58
A. L'impact minimal de la prévention des conflits	58
B. Les actions des ONGs limitées.....	60
a) L'intervention des ONGs sur place après 2003	60

b) Le gouvernement et le contrôle des ONGs	62
Conclusion générale	65
BIBLIOGRAPHIE	67

Introduction générale

Le phénomène des enfants soldats est d'actualité et pourtant assez négligé. De nombreuses Organisation non gouvernementales et internationales luttent contre ce phénomène, mais il n'en demeure pas moins, que l'utilisation d'enfants durant les conflits armés demeure assez fréquente. En effet selon le rapport de la Coalition contre l'utilisation des enfants soldats datent de 2004, entre 2001 et 2004, les pays faisant le plus appels à des enfants soldats dans le monde sont le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Colombie, le Libéria, le Myanmar et enfin l'Ouganda.¹

Comme nous pouvons le constater à travers l'énonciation des pays impliqués dans l'enrôlement des enfants, l'Afrique, est le continent où cette pratique est courante. En effet selon un rapport de l'ONU publié en 2001, sur environ 300 000 mille enfants soldats dans le monde, près de 120 000 sont recensés sur le continent africain. Une des raisons fréquemment énoncée est l'augmentation des guerres civiles dans l'après guerre froide, et la privatisation des conflits.² Toutefois, Le nombre exact d'enfants soldats est inconnu à ce jour. Toutefois, un certain nombre de textes et de loi ont été mis en place depuis 1924, afin de lutter contre ce phénomène et condamner les Etats et groupes armés, faisant appels aux enfants durant les conflits qui les opposent.

D'autre part si l'implication des enfants à des fins militaires, existent depuis fort longtemps, par exemple à l'époque de la ville de Sparte, avec le temps, la communauté internationale a été encouragée à limiter cette pratique à travers la mise en place d'instruments juridiques.

Ainsi, la protection de l'enfance voit le jour après la Première guerre mondiale, avec l'adoption de la Déclaration de Genève en 1924, qui met en avant pour la première fois l'existence de droits spécifiques aux enfants et la responsabilité des adultes à leur égard. S'en suit alors en 1959, la Déclaration des Droits de l'Enfant, texte

¹ The council on foreign relations, *Child soldier around the world*, (page consultée le 15 Juin 2017), [en ligne],

<https://www.cfr.org/backgrounder/child-soldiers-around-world>

² Cairn info, *Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégie politique*, (page consultée le 20 Juin 2017), [en ligne],

<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-2-page-111.htm>

international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unis, qui engage les Etats l'ayant ratifiés à la respecter, qui déclare que « L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité. »³

Ce n'est cependant qu'en 1989, qu'une définition officielle, plus précise de l'enfant a été donnée grâce à la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989 : « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».⁴

Ainsi, dans cette logique, selon les Principes de Paris⁵ un enfant soldat est : « toute personne âgée de 18 ans et qui a été recrutée ou utilisée par une force armée ou un groupe armé pour toute compétence, y compris – ce qui n'est pas limité aux enfants, aux garçons, aux filles utilisées comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou des raisons d'ordre sexuel ».

La justification du choix du sujet et de sa délimitation

Le choix du sujet se justifie donc en ce sens où l'Ouganda, fait partie des pays d'Afrique les plus connus pour tant l'utilisation des enfants soldats malgré l'intervention que pour son succès économique et ses relations influentes dans la région des Grands lacs. C'est donc naturellement que j'ai choisi limité le sujet, entre 1988 et 2006, qui correspond à la date de début du conflit, à la période durant laquelle le groupe a opéré en Ouganda et qui englobe également les prémices de l'intérêt et des actions de la communauté internationale sur le terrain.

L'Ouganda est un pays d'Afrique de l'Est, ayant pour capitale Kampala et dont la superficie représente 235 860 km². Le pays est composé d'environ 34,9 millions d'habitants appartenant à deux grandes ethnies, au Nord et au sud. Au Nord, on

³ Humanium, *Convention relative aux droits de l'enfant*, (page consultée le 3 Juillet 2017),[en ligne],

<http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

⁴ Haut commissariat des Nations-Unis aux droits de l'homme, *Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, (page consultée le 15 Avril 2017),[en ligne],

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPACCRC.aspx>

retrouve la population nilotique que représentent les Acholi, Karamojong et Langi. Au Sud, les Bantous représentent les trois quarts de la population et font partie des royaumes du Bougandais, Banyankoles, Banyoro et Toro.

Suite à la domination britannique, le pays est converti au christianisme. Plus de la moitié de la population, notamment les Banga, est chrétienne (catholique et protestante). Les autres sont animistes.

D'un point de vue économique, le pays connaît une croissance assez élevée depuis 2000 à savoir environ 7,7% /an en moyenne et avait un PIB d'environ 21,7 mds \$ en 2013 avec un taux de croissance du PIB de 5,8% et un taux d'inflation de 6,8%.⁶ Le pays est un grand exportateur de café et se place au 12e rang mondial pour ce qui concerne sa production. Le thé, le coton ainsi que le tabac et le sucre sont également produits sur le territoire et la pêche est en grand essor.⁷

Si la croissance se porte bien, les inégalités dans le pays qui ne cessent de se creuser. L'Ouganda se place, à la 161e place sur 187 de l'indice de développement humain en 2012 pour une espérance de vie à 52 ans. Cela s'explique en partie par une croissance démographique des plus élevée au monde avec 3,2% par an.⁸

La situation économique du pays s'est nettement améliorée dans les années 90, soit depuis l'arrivée de Yoweri Museveni, converti au libéralisme une fois au pouvoir. Le pays est soutenu par les Etats-Unis et l'Afrique du sud et bénéficie du soutien du Fond Monétaire Internationale (FMI) et de la Banque Mondiale dont il suit les recommandations à la lettre. Néanmoins, le taux de corruption y est élevé le pays, demeure ainsi, au rang de pays en « développement » encore très dépendant des aides extérieures.

D'un point de vue régional, le pays est un acteur clé dans la région des Grands Lacs, de par son appui aux Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme mais également

⁶ France-Diplomatie, *Présentation de l'Ouganda*, (page consultée le 18 Mai 2017),[en ligne]<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ouganda/presentation-de-l-ouganda/article/presentation-5401>

⁷ Larousse encyclopédie en ligne, *Ouganda*, (page consultée le 18 Mai 2017),[en ligne]<http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Ouganda/136566>

⁸ France-Diplomatie, *Présentation de l'Ouganda*, (page consultée le 18 Mai 2017),[en ligne]<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ouganda/presentation-de-l-ouganda/article/presentation-5401>

dans les relations entre la RDC, le Rwanda et le Burundi durant les années 1990-2000.⁹

Le soutien des Etats-Unis pour l'Ouganda vient aussi de l'appui de ce dernier à la rébellion de John Garand et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) au Soudan contre le régime de Khartoum.

Museveni est régulièrement accusé de fraude durant les élections et son régime de corruption. Pour pallier à ces accusations, des organismes gouvernementaux ont été mis en place afin de contrôler et condamner les fraudes. Ces derniers n'ont cependant pas beaucoup d'impact et la corruption au sommet demeure impunie à ce jour.¹⁰

A chacune des élections, la Cour suprême ougandaise statue qu'elles ne sont ni équitables ou loyales, mais décide néanmoins de toujours les valider.¹¹

Depuis son ascension au pouvoir, Museveni est sujet à des attaques de plusieurs groupes d'oppositions

Naissance de l'Armée de Résistance du Seigneur

L'Armée de Résistance du Seigneur pris naissance en 1988, suite à la défaite de « The Holy Spirit » un groupe armée, qui ayant pour leader une prophétesse du nom de Alice Lakwena, voulait renverser le nouveau gouvernement établie quelques années auparavant suite à un coup d'Etat, par Yoweri Museveni.

L'année 1988 fut aussi celle qui marque l'acceptation d'un pact de paix entre le gouvernement et une grande partie des membres de l'Uganda People's Democratic Army (UPDA), un autre groupe d'insurgé qui opérait également dans le Nord et le Nord-Est du pays. Les autres membres de l'UPDA rejoignirent alors la LRA, alors un petit groupe armé, initialement nommé « the Ugandan People's Democratic » mené par Joseph Kony.¹²

L'UNICEF ainsi que Vision du monde sont les deux ONGs internationales qui donnent le plus de visibilités quand à l'utilisation des enfants durant les conflits.

⁹ RITIMO, *L'Ouganda de Museveni*, (page consultée le 12 Mai 2017), [en ligne] <http://www.ritimo.org/L-Ouganda-de-Museveni>

¹⁰ *Ibidem*

¹¹ Cairn Info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, Afrique contemporaine 2004/1, n° 209, (page consultée le 20 Mai 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

¹² KRIEGER H. (2015) *Inducing Compliance with International Humanitarian Law: Lessons from the African Great Lakes Region*, Cambridge University press, p 27.

D'autre part, ce conflit met aussi en avant les rivalités existences entre le Nord et la Sud. En effet, les populations du Nord ont depuis la colonisation britannique été cantonnées à des rôles militaires, lors de l'indépendance, les soldats étaient les mêmes population du Nord connus comme étant particulièrement violents et impitoyables avec les populations du Sud.

De ce fait, quand le Président Yoweri Museveni, pris le pouvoir, un sudiste, les soldats rentrèrent dans leurs villages afin de réintégrer une vie paysanne, sans succès et se retrouvent à piller et voler et semer la terreur. Cette victoire fut donc considérée comme la prise de pouvoir du sud contre le Nord d'autant plus que les troupes de le NRA se déploient également au Nord et tuent et envers les populations du Nord. C'est donc la peur et la rébellion qui encouragent la population à soutenir Alice dans son mouvement.¹³

Ainsi, ce conflit se situe à plusieurs échelles :

Il oppose le gouvernement à la LRA, la LRA à la population Acholi, et le gouvernement à la population du Nord.

Ce conflit aura, d'autre part causé le déplacement de plus de 1,7 millions de personnes dont 80% de femmes et enfants dont la grande majorité sont des Acholis, qui occupent les 258 camps humanitaires sur place. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (l'OMS), chaque semaine, près de 1 000 personnes y meurent de maladies et de violence.

Les questions de départ :

De manière générale, on peut dire que la communauté internationale est impliquée dans la protection des enfants en tant de guerre. Ainsi de nombreux textes régissent le statut des enfants, et souligne leur droits et surtout le devoir qu'on les Etats de les protéger.

Par exemple, la Convention n°182 de l'Organisation Internationales du Travail (OIT), qui règlemente les formes de travail des enfants, ainsi que l'enrôlement, le

¹³ Cairn Info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, Afrique contemporaine 2004/1, n° 209, (page consultée le 20 Mai 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

déploiement et l'utilisation des enfants de moins de dix-huit ans dans les conflits armés, et plus tard en 2007 avec les Engagements de Paris.

De nombreuses ONGs internationales se sont également emparées de la question des enfants soldats dans le monde tels que Child Soldiers International et War Child et the International Rescue Committee pour lutter contre l'utilisation des enfants durant les conflits armés.

L'Organisation des Nations Unis (ONU) s'est aussi impliquée depuis 2005 suite au mandat qui lui a été confié par le Conseil de Sécurité pour la surveillance et la communication à ce sujet. Par conséquent, chaque année, un rapport sur ces enfants est établi.

Un protocole additionnel facultatif à la Convention relative aux Droits de l'enfant, est entré en vigueur en 2002 et met en avant le recrutement volontaire à l'âge de 15 ans et le recrutement obligatoire ainsi que la possibilité de participer à un conflit à partir de l'âge de 18 ans. Ce protocole est obligatoire pour ces signataires.

Le Statut de Rome est également entré en vigueur en 2002 et met au rang de crime de guerre tout recrutement forcé d'un enfant de moins de 15 ans ou sa participation à des conflits.

En dépit de tous ces textes, souvent signés et ratifiés par la majorité des Etats, et notamment par l'Ouganda on remarque, en raison de leur caractère non-répressif, que les enfants sont utilisés de manière systématique tant par les forces de l'armée, que par la LRA, afin d'intensifier leur actions.

La communauté internationale pourtant présente sur le terrain et engagée dans le développement structurel du pays, s'implique-t-elle de la résolution du conflit et par conséquent dans la lutte contre l'utilisation des enfants soldats ?

Afin de répondre à ce questionnement, nous verrons analyserons les causes et conséquences de l'utilisation des enfants soldats dans la LRA et l'armée gouvernementale (partie1), pour ensuite rendre compte des solutions envisagées par le gouvernement afin mettre fin au conflit ainsi que leurs limites (partie2) et nous finirons avec l'étude de l'intervention directe de la communauté internationale et ses limites(partie3).

La critique des sources et des informations

En ce qui concerne les sources, il est vrai que la littérature traitant des enfants soldats est vaste. Néanmoins en ce qui concerne le conflit en Ouganda les informations fournies de part et d'autres sont assez générales et contribuent principalement à nourrir le fantasme autour de la LRA et de son armée composée principalement d'enfants. Comme nous le verrons tout au long du développement, le conflit ougandais n'a été connu que tardivement, et a été de plus assez vite mis dans la case des conflits africains classiques employant les enfants, cependant, l'implication d'acteurs étrangers dans le système économique ougandais, ainsi qu'au niveau du développement de ses infrastructures est significatif, et encourage donc à connaître les raisons de la continuation du conflit

PARTIE 1 : LES ENFANTS SOLDATS UN PHÉNOMÈNE PROPRE À L'UGANDA ?

Chapitre1 : Les enfants soldats dans l'armée de résistance du seigneur

A. Pourquoi des enfants ?

La LRA est connue dans le monde entier pour ses exactions envers les civils dans le Nord de l'Ouganda particulièrement pour l'enlèvement et l'enrôlement d'enfants soldats. L'utilisation d'enfants au sein du groupe n'est pas anodine, elle répond à des objectifs stratégiques qui contribuent à la survie de la LRA depuis 1988 jusqu'à 2006 en Ouganda. Il convient néanmoins de démonter plusieurs stéréotypes quant à leur nombre, âge ainsi que leurs fonctions au sein du groupe.

En effet, les enfants soldats dans l'Armée de Résistance du Seigneur sont en grande majorité des adolescents entre 12 et 16 ans kidnappés dans cette tranche d'âge pour trois principales raisons :

- Plus nombreux au sein des populations du Nord.
- Plus efficaces sur le terrain.
- Plus facilement endoctrinés et malléables que les adultes.¹⁴

Le groupe n'ayant de figure publique et politique que depuis récemment, la majorité des faits étant mis en avant précédemment, ne le sont souvent, que par des journalistes, des organismes de défense des droits de l'homme ainsi que les forces militaires gouvernementales. Si certains faits avérés ne sont plus à démontrer tels que l'enrôlements d'enfants, et la violence du groupe vis à vis des populations du Nord du pays, nombre d'entre eux, sont autant de généralités que de données rapportées à leurs avantages¹⁵.

C'est donc pour aller plus loin dans l'analyse de ces faits que des interviews ont été mises en place par le SWAY (Survey of War Affected Youth)¹⁶. Ces derniers permettent de donner plus de clarté à la logique du groupe, quant à l'enrôlement des enfants et à ses tactiques de recrutement.

¹⁴ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p133.

¹⁵ *Ibidem*, p135.

¹⁶ Le SWAY est un programme de recherche mis en place en Ouganda, utilisant de nouvelles données et outils afin de comprendre les causes et conséquences du conflit et de l'implication des enfants soldats.

Les données ont donc été collectées sur 741 jeunes hommes âgés de quatorze et trente ans, entre 2005 et 2006 et ayant été enrôlés entre deux semaines et plusieurs années dans le groupe.

Cette étude démontre et démonte plusieurs arguments :

- Les jeunes enrôlés dans le groupe sont en majorité âgés entre douze et seize ans, les plus jeunes étant relâchés.
- Le nombre d'enrôlement serait également sous-estimé. En effet les chiffres donnés par l'UNICEF , à savoir 20 à 25 000 enrôlement d'enfants¹⁷, ne tient pas en compte du nombre d'enfants ne passant pas par le système officiel, une fois échappés. Selon l'organisme, seuls 50% des jeunes garçons passeraient par les centres après s'être chappés au groupe, sans compter ceux qui seraient décédés et ceux qui ne reviendraient pas dans leur famille. ¹⁸

Ainsi, selon les statistiques de l'étude du SWAY, l'âge serait un facteur clé dans l'enrôlement. Les jeunes garçons âgés de quatorze ans sont quatre fois plus sujet à être enlevés que des enfants de neuf ou les hommes de trente-huit ans.

Une autre étude publiée en 2007 par le « Berkeley-Tulane Initiative on Vulnerable Population », basée également sur une série d'interviews conduites dans des centres de réception dans le Nord de l'Ouganda, confirme les données du SWAY. En effet, pour le Berkeley, 61% des enfants du centre ont été enrôlés entre 10 et 18 ans, avec néanmoins une moyenne de dix-sept ans pour les garçons et quinze ans pour les filles qui représentent 24% des enfants accueillis du centre, sont 14% à avoir été donné comme femmes aux commandants du groupe, 10% qui sont devenu mères. ¹⁹

Toutefois depuis le début des années 2000, une recrudescence du recrutement a eu lieu. Filles comme garçons sont kidnappés. Les jeunes filles ont un attrait certain pour les commandants selon les psychologues et les conseillers des centres de réhabilitations. Il semblerait, selon ces derniers, qu'outre les raisons énoncées au

¹⁷ Relief Web, *Some 66,000 children abducted by Uganda's LRA rebels: report*, (page consultée le 12 Mai 2017),[en ligne] <http://reliefweb.int/report/uganda/some-66000-children-abducted-ugandas-lra-rebels-report>

¹⁸ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p135.

¹⁹ CLINE L. (2013), *The Lord's Resistance Army*, Praeger, p59.

préalable concernant le recrutement des jeunes, les filles considérées comme pures, et donc sont moins susceptibles de contracter le VIH.²⁰

Par ailleurs, une fois, que les enfants sont enlevés, filles comme garçons subissent des violences physiques et psychologiques fortes, qui encouragent le culte de la peur ainsi que leur dépendance au groupe.

b) Le processus d'initiation calculé

A leurs arrivée, un rite d'initiation basé sur la violence est mis en place par les commandants : coups de bâtons, de machettes sur tout le corps, et surtout obligation de ne pas pleurer ou d'extérioriser un sentiment de faiblesse. Pour ceux qui céderaient aux larmes, la punition serait lourde de conséquences, à savoir le matraquage sans interruption au dos et à la tête, jusqu'à ce que mort s'en suive, comme nous le témoigne un jeune, ancien de la LRA, de dix-sept ans.²¹

Pour les autres, le rituel se poursuit sous des aspects de baptême chrétien. Les nouvelles recrues sont alors entourées de prières et enduites d'huile de karité sur la tête, les pieds, mains, torse et dos, avec une croix, symbolisant la croix de Jésus. La symbolique de ce geste aurait alors plusieurs significations pour les nouvelles recrues :

- Elles sont au service de Jésus, et elles n'appartiennent désormais plus à leur père et mère mais à leur nouvelle famille : la LRA, le mouvement de libération qui rendra l'Ouganda libre.
- Cette huile permettra aux membres de leur nouvelle famille de les retrouver où qu'ils se cachent s'ils tentent de s'échapper.²²

C'est le district d'Acholi qui est le plus touché par le kidnapping d'enfants par le groupe armé. Ainsi plus d'un enfant sur trois est enrôlé par le groupe, soit la majorité d'entre eux. Les kidnappings se font pour la plupart la nuit et par petits groupes. Les jeunes qui sont enrôlés peuvent rester quelques jours ou des dizaines d'années. Ainsi, une véritable génération d'enfants soldats s'est formée au long des années dans la LRA. Néanmoins dans les faits bon nombre d'entre eux arrivent à s'échapper au bout de quatre mois, sans compter ceux qui sont tués. En effet, au-

²⁰ DUNSON D-H. (2008), *Child victim soldier: the Loss of Innocence in Uganda*, Orbis Books, P27.

²¹ *Ibidem*, p28.

²² *Ibidem*.

delà des arguments énoncés précédemment quant aux raisons du recrutement des adolescents, il semblerait que ces jeunes soient choisis également car comparativement aux jeunes adultes qui arrivent à s'échapper au bout de quatre mois en moyenne, les plus jeunes entre restent au sein du groupe en moyenne au moins un an à cause de leur endoctrinement et de la loyauté développée envers Joseph Kony et son équipe.²³

En somme, tant ceux qui restent quelques mois et quelques années, reçoivent un entraînement militaire et une arme au bout de deux ou trois mois, et sont forcés à tuer des civils, enrôler de nouvelles recrues, et tuer et torturer leur propre famille, amis, ainsi que des membres de leur village. 12% de ceux interrogés admettent avoir été forcés tuer un proche.²⁴

D'autre part, la spiritualité, et les pouvoirs, auto proclamés du chef de la LRA ont des effets non négligeables lors de l'enrôlement dans le groupe, elle crée un sentiment de peur et d'intimidation pour les nouvelles recrues, qui le considèrent comme un prophète.

Outre l'intimidation à travers les actes de violences, le groupe est aussi encadré par des lois spirituelles, concernant l'alimentation ce qu'il peuvent boire etc..

c) Les filles dans la LRA

Autant de jeunes filles que de jeunes garçons sont enrôlés par le groupe de Joseph Kony, et ce depuis le début du conflit. Elles se retrouvent pour la plupart mariées aux commandants, sujettes aux viols et aux abus en tous genre. Certaines sont tout de même envoyées au front. Il n'en demeure pas moins que la présence de jeunes filles dans le groupe armé n'est pas le fruit du hasard mais fait partie intégrante de la stratégie du groupe. Ces dernières étant présente en grande partie afin de satisfaire les besoins des soldats, booster leur moral, et les sortir de la routine de la guerre.²⁵

²³ MUGGAH R. (2008) *Security and Post-Conflict Reconstruction : Dealing with fighters in the Aftermath of War*, Routledge, p108

²⁴ *Ibidem*

²⁵ Feinstein International Center, *Forced Marriage within the Lord's Resistance Army, Uganda*, (page consultée le 1 Mai 2017), [PDF ; en ligne]
<http://fic.tufts.edu/assets/Forced+Marriage+within+the+LRA-2008.pdf>

De plus l'utilisation de ces jeunes filles fait lieu de règles bien précises dictées par Joseph Kony selon les témoignages d'anciennes femmes de soldats de la LRA.

Les commandants doivent avoir cinq femmes, tandis que les soldats de rangs inférieurs ne peuvent en avoir qu'une ou deux. Le chef charismatique lui même aurait été marié à plus de quarante jeunes filles et serait père d'une dizaine d'enfants.

Des règles ont également été établies quant aux relations que peuvent avoir les femmes avec les jeunes garçons enrôlés dans le groupe et les jeunes filles ne sont pas en reste en ce qui concerne les méthodes d'intimidations et de violence.²⁶ En effet, plusieurs d'entre elles ont été forcées à violenter, et même tuer, les nouvelles recrues, celles qui se rebellaient ou qui tentaient de s'échapper. De plus, si elles sont suspectées d'un certain intérêt pour la fuite, ou de vouloir aider l'une d'entre elles à vouloir s'échapper, elles sont tuées.

Si malgré tout une jeune mariée meure, ou atteint son objectif et parvient à s'échapper, le commandant, ou le soldat a l'obligation de la remplacer. La prochaine épouse est choisie en fonction de critères précis : d'âge, d'apparence et parfois d'intelligence.²⁷

Pour celles qui réussissent à s'échapper, le retour au village et dans la famille est très difficile. En effet, les ex-épouses et particulièrement celles devenues mère, sont plus vulnérables que les autres. Afin d'avoir une chance de réintégrer la vie normale du village, nombre d'entre elles se voit obligées d'abandonner leurs enfants, de crainte que le groupe ne parte à sa recherche et ne la tue, elle et tout son village. D'autres s'adonnent aux relations sexuelles avec des hommes de l'armée gouvernementale afin de bénéficier d'une relative protection.²⁸

Si le temps passé dans le groupe pour les garçons est en moyenne de 258 jours, c'est à dire moins d'une année comme nous l'avons vu précédemment, la durée de captivité pour les filles dure en moyenne plus longtemps, 643 jours. En effet, si 34% des jeunes filles sont en captivité pendant plus d'une année seulement 18% des jeunes hommes le sont pour cette même période²⁹

²⁶ *Ibidem.*

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ CLINE L. (2013), *The Lord's Resistance Army*, Praeger, p58.

Les jeunes filles ont moins d'occasion de s'échapper que les garçons, ces derniers étant plus aisément sujets à être « récupérés » par l'armée gouvernementale, ou en situation où ils peuvent échapper à l'attention des commandants.

d) Le choix affirmé du recours à la violence

L'utilisation de la violence est conséquence des guerres : l'un des premiers objectifs de la LRA était de rétablir un ordre interne dans la région Acholi déstabilisée par les guerres successives vécues par l'Ouganda, et dans la même lignée, le but est de renverser le gouvernement établi qui se place contre le nord du pays à cause des événements passés.

Suite à la défaite d'Alice Lakwena, de nombreux volontaires ont enlevé leur soutien à la rébellion « The Holy spirit » qu'elle avait mise en place. Joseph Kony, bien que bénéficiant d'un certain soutien à ses débuts, fut vite en manque d'effectifs pour mener ses actions à bien, la population étant fatiguée des violences à répétitions et Kony ayant également un certain nombre d'ennemis au sein même de sa population.

D'autre part, la non résolution du conflit fait partie de la stratégie du gouvernement qui « centralise » le conflit dans le Nord, et laisse la population sans leader, aux mains de la LRA. En effet, suite aux violences commises par Alice Lakwena, le gouvernement de Museveni comprend qu'une montée de la population du Nord peut avoir de lourdes conséquences. De fait il localise le conflit exclusivement dans le nord, et en fait un problème exclusivement Acholi, laissant la population à son propre sort.³⁰

Kony use donc, de la violence contre les Acholis comme une affirmation identitaire. Suite à la défaite d'Alice Lakwena, « The holy spirit » s'est subdivisé en plusieurs parties. Certains ont notamment rejoint un autre groupe rebelle qui sévissait également au Nord : « The Uganda People's Democratic Army » (l'UPDA). Cependant l'UPDA accepte une des premières offres d'amnistie offerte par le gouvernement en 1988, et intègre les forces gouvernementales, la National Resistance Army. Les membres de la LRA voient alors les anciens de l'UPDA comme

³⁰ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p38.

des ennemis et adoptent une manière différente d'agir avec les Acholis. Pour Kony la mission qu'il a à mener est alors contre le gouvernement mais aussi contre les « mauvais » Acholis qui seraient tentés de soutenir le gouvernement. Il faut selon lui, d'abord se débarrasser des ennemis internes qui gangrèment et affaiblissent la lutte contre le gouvernement en s'associant à la NRA/M. Et lutter contre la corruption politique et administrative ainsi que les abus sécuritaires mis en place par le gouvernement et des membres de la population.³¹

Le gouvernement a également tenté de négocier avec la LRA déjà en 1988 peu après la création du groupe mais les négociations ont été soldées par un échec, et le groupe est alors devenu le seul groupe rebelle encore viable dans la région.

Il s'agit donc d'un combat identitaire, que le leader n'envisage pas au delà des frontières de l'Ouganda à ses débuts, car la division du Nord et du Sud a été importée au sein la population Acholis. Son objectif est donc de combattre le Sud. Ainsi l'association de certains membres Acholis aux forces gouvernementales est perçue comme une trahison, une inclusion du gouvernement, tout cela sous fond de spiritualité.³²

Il instaure donc un sentiment de peur au sein de la population notamment en leur imposant un certain nombres de règles à suivre, (ex : pas de bicyclette, interdiction de travailler plusieurs jours de la semaine) qui leur garantissent une protection lors de ses exactions ou des sanctions violentes pouvant donner suite à une peine de mort quand elles sont enfreintes. Ces règles poursuivent plusieurs objectifs :

- Montrer à la population que le gouvernement ne les protège pas des raids du groupe.
- Les purifier des influences internationales et nationales.

Mais surtout affirmer son autorité.

Ceci contribue également à l'ampleur de l'utilisation de jeunes dans l'armée de Kony qui n'a contrairement à son prédécesseur, pas connu un fort appui de sa population.

³¹ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p40.

³² PERROT S. (2008) « Enjeux de l'autochtonie » *Politique africaine* N-112, p147.

En effet, à ses débuts, la LRA a été soutenue par les Acholis, se positionnant comme une étant une grande force d'opposition face au gouvernement. Néanmoins, les années passant et le groupe étant affaibli par les opérations militaires du gouvernement, la population s'est désolidarisée, ce qui conduit donc à moins d'engagement volontaire pour combattre aux côtés du groupe au moment où il en avait le plus besoin. C'est à ce moment que le groupe change de stratégie passant d'une tactique de guérilla à des violences de masse envers les Acholis.³³ Ce n'est qu'en 1995 que, dans un élan de vengeance, et de manque de confiance des Acholis que l'Armée de Résistance décide d'enlever des enfants afin de booster ses ressources humaines.

Toutefois, si le groupe agit déjà depuis plus d'une vingtaine d'années, et que de nombreux enfants arrivent à s'échapper, une véritable génération d'enfants soldats s'y est développée, grâce à des méthodes de persuasions singulières.

B. SOCIALISER OU S'ÉCHAPPER

a) Quand le groupe armé devient cellule familiale

Si les jeunes espèrent un jour s'échapper, il n'en demeure pas moins que des liens se créent durant le temps passé au sein du groupe rebelle et plusieurs en arrivent à considérer leur commandant comme leur père et les autres enfants soldats comme des frères et sœurs.³⁴

Ils deviennent donc fidèles et loyaux les uns envers les autres et se respectent.

De nombreux enfants voient la LRA comme leur nouvelle famille. Joseph Kony fait figure de véritable père protecteur pour eux étant donné qu'il est guidé par des esprits qui les protègent lors des combats qui leur permettent de s'en sortir. Ils vivent ensemble, combattent ensemble et se protègent les uns les autres. C'est grâce également au développement de ces liens « familiaux » que la LRA parvient à convaincre les jeunes de commettre des actes de barbarie qui leur sont connus tel

³³ KRIEGER H. (2015), *Inducing Compliance with International Humanitarian Law: Lessons from the African Great Lakes Region*, Cambridge University press, p27

³⁴ OZEDEM A, PODDER. S. (2011), *Child soldiers : From Recruitment to Reintegration*, New-York, Palgrave Macmillan, p 174.

que le cannibalisme, les mutlisations, viols³⁵. En effet, ces derniers obéissent à Kony et à ses commandants comme ils le feraient avec des membres de leur propre famille sans poser de questions ou s'opposer. Ils disposent d'une arme qui leur donne du pouvoir alors qu'à la maison ils n'en avaient aucun. Cela leur confère un sentiment de confiance et d'invincibilité. Ils pensent alors être promus à un meilleur avenir, s'imaginant confier des responsabilités, mangeant à leur faim, ayant des amis et pensant être engagés dans l'armée après la fin de la guerre. Il existe donc une véritable « socialisation » au sein de groupe qui profite, qui cultive l'illusion de faire partie d'une famille où entraide, loyauté et punition vont de paire.³⁶

Ainsi, sur ceux étant resté plus de deux semaines au sein du groupe, plus de 44% admettent avoir prêté allégeance au chef du groupe, 41% pensent être des membres importants du groupe, 28% se considèrent comme étant des combattants fiables, 19% admettent avoir eu envie de rester au sein du groupe et 10% ont été inspirés par les commandants et souhaiteraient leur être semblables³⁷.

Néanmoins, les nouvelles recrues, malgré la pression et les mesures mis en place par Kony et son équipe, se rendent compte de la réalité des faits : les années passant et le gouvernement n'étant toujours pas renversé malgré toutes les atrocités commises.. les jeunes ne sont ni payés, ni récompensés, ou du moins pas autant que les commandants, leur semblables n'hésitent pas à s'enfuir. Dans les faits, 45% d'entre elles tentent de rentrer chez elles.³⁸

D'autre part, bien que les plus jeunes recrues, manque de repères, et plus facilement attachées à leur nouvelle famille, ont tendance à rester plus longtemps au sein du groupe ; pour ce qui est des autres, en moyenne ceux âgés d'environ 16ans, la réalité du terrain (manque de nourriture, pas de salaire, pas de victoires significatives, et guerre qui traîne), les pousse à user de ruses et trouver le moyen de s'enfuir. Il est effectivement plus aisé pour eux de prendre la fuite, grâce au sens

³⁵ FOFE DJOFIA MALEWA J-P. (2006), *La cour pénale internationale, institution nécessaire aux pays des grands lacs africains: La justice pour la paix et la stabilité en R-D Congo, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi*, Harmattan, p 54.

³⁶ OZEDEM A , PODDER S. (2011) *Child soldiers : From Recruitment to Reintegration*, New-York, Palgrave Macmillan p175.

³⁷ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p143.

³⁸ *Ibidem*.

de l'orientation et à l'expérience développée au fil des années dans la brousse. FIGURE 7.2

Certains enfants arrivent à se défaire des mains de la LRA, mais comment ? Certains sont tout simplement relâchés car ils sont trop jeunes c'est à dire âgés de moins de onze ans ou alors trop vieux, c'est-à-dire âgés de plus de trente-trois ans³⁹.

D'autres le sont également parce qu'ils ne sont plus aptes à suivre le groupe, et ce, sous ordre des commandants eux-mêmes.

Cependant, la plupart de ceux qui arrivent à s'échapper (81%), profite souvent d'un moment d'inattention pour prendre la fuite.

b) De victime à bourreau : le cas de Dominic Ongwen

Dominic Ongwen, un des quatre commandants en chef de la LRA, est l'exemple de la socialisation des enfants une fois intégré au groupe. Ce dernier, a été enlevé dès l'âge de 10 ans en se rendant à l'école et a passé 20 ans au sein du groupe. Il a donc subi le même processus d'intégration violent physique et psychologique que tous les enfants soldats. Il fait de plus partie de la première génération d'enfants enlevés par le groupe. Capturé en Centrafrique en 2014 suite aux mandats d'arrêts lancés par la Cour pénale Internationale. Il devra répondre courant 2017, à l'ouverture de son procès, de plusieurs crimes de guerres et crimes contre l'humanité, notamment pour l'enlèvement d'enfants mis au service de la l'Armée de Résistance du Seigneur. Ce cas d'espèce permet de mettre en perspective le cas d'enfants soldats, qui en arrivent à considérer la LRA comme leur famille et se familiariser avec les actes de barbarie commis par le groupe armé sous couvert de propagande contre le gouvernement ougandais. De plus, la particularité du cas de Ongwen tient également au fait que ce dernier est la première personne accusée des mêmes chefs d'accusations qui ont été commis contre lui.⁴⁰ Ainsi, les charges retenues contre Ongwen, devraient être retenues à partir de l'âge de 18 ans.

³⁹ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p135.

⁴⁰ GROVER S-C. (2012), *Child Soldier Victims of Genocidal Forcible Transfer: Exonerating Child Soldiers charged with grave conflict-related international crimes*, Springer, pp 248-249.

Les accusations portées contre Ongwen soulèvent ainsi la question des juridictions appropriées pour juger les enfants soldats, mais également des sentences et de la responsabilité de ces derniers. En effet comment un enfant produit de crimes de guerre peut-il être poursuivi pour ces mêmes crimes ? Dominic Ongwen est arrêté en 2014 en Centre-Afrique. Ce sera le premier cas d'enfant soldat à être jugé devant la CPI, et la Cour devra donc sensiblement prendre en compte la dimension d'enfant victime et endoctriné depuis son plus jeune âge.⁴¹

c) Une stratégie marginalisée

La LRA est connue dans la littérature, principalement comme étant un groupe armé, agissant de manière désordonnée et sanglante. Les contacts avec les membres du groupe étant rares, la communication autour du conflit et de la LRA passe essentiellement par le gouvernement ougandais et les histoires d'anciens enfants soldats. Ainsi, les chercheurs et la presse, se focalisent sur des sources indirectes afin de comprendre et d'écrire sur le sujet, sans en connaître véritablement les tenants et aboutissants, toutes ces histoires étant rapportées par les victimes de la LRA ou par le gouvernement.

Ainsi, les analyses menées par l'équipe de Tim Allen permettent de prendre un certain recul face à la situation des enfants au sein du groupe armé et sur le rôle et la proportion d'adultes au sein du groupe armé. On découvre ainsi qu'il existe une véritable hiérarchie des rôles dans la LRA avec les « Sénior et Middle Ranks Commanders ». Grâce à la mise en lumière de ces points essentiels on comprend alors que Kony n'est pas seul à la tête du groupe mais que des grades sont également attribués aux commandants. Ainsi le groupe n'est pas uniquement composé de personnes qui ont été enlevées mais que des combattants conscients, et pas des victimes passives, de la lutte font également partie de la LRA, rappelons à ce titre, que le groupe est originellement composé d'une partie des anciens UPDA qui combattaient déjà le gouvernement de Museveni en 1986.

Cependant, plusieurs éléments contribuent à la marginalisation et au manque de crédibilité des revendications de la LRA :

⁴¹ MCBRIDE J. (2014), *The War Crime of Child Soldier Recruitment*, Asser press, pp149-150.

- La barbarie et la criminalisation du groupe font perdre toute crédibilité à sa stratégie politique ;
- Depuis 2003, l'internationalisation du conflit, et particulièrement son versant humanitaire, contribue à décrédibiliser ses revendications.
- Les condamnations de Kony et de ses complices, par la CPI, pour crimes de guerre confirment, le statut de criminel de ces derniers.
- La mhytification du groupe par le gouvernement, faisant passer ce dernier pour un groupe n'ayant aucun objectif spécifique, errant dans la brousse, stéréotypé comme des sorciers, vêtu de dread locks, et de boubous blancs.⁴²

La mise sous silence des violences commises dans le Nord de l'Ouganda, et plus particulièrement des revendications de l'Armée de Résistance de Seigneur, a contribué à la marginalisation du groupe. En effet, en raison du manque de communication, des propagandes gouvernementales, mais aussi des enlèvements d'enfants et des violences commises envers la population pour laquelle ils revendiquent principalement leur combat le groupe a été cantonné à un ensemble de sauvage mystiques sans objectifs réels.

Il apparaît cependant dans les faits, que le gouvernement malgré sa participation à des Conventions internationales condamnant l'utilisation d'enfants au sein de groupes armés, fait également usage de ces derniers dans son armée.

⁴² PERROT S. (2008) « Enjeux de l'autochtonie » *Politique africaine* N-112, p147

Chapitre 2 :Le gouvernement impliqué dans l'utilisation d'enfants soldats

L'Ouganda a ratifié un grand nombre de Conventions relatives à l'interdiction de l'utilisation des enfants au sein de l'armée.

Ainsi, il fait partie des pays africains ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant depuis 1990, ainsi que le Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants dans les conflits armés le 6 mai 2002⁴³ engageant également sa responsabilité pour tout recrutement d'enfants de moins de dix huit ans dans ses rangs.⁴⁴

L'article 4 prévoit que "les groupes armés qui sont distincts des forces armées d'un Etat ne devrait pas, en aucune circonstance, recruter ou utiliser dans les hostilités des personnes de moins de dix-huit ans." Les partis d'États doivent prendre des mesures afin d'empêcher un tel recrutement et une utilisation, y compris la criminalisation de telles pratiques.⁴⁵

Le Protocole place aussi des obligations sur le gouvernement d'aider dans la réadaptation et la réintégration d'anciens enfants soldats.

Il expose à l'Article 6 : les Partis "prendront toutes les mesures faisables d'assurer que les personnes dans leur juridiction recrutée ou utilisée dans des hostilités contrairement à ce Protocole sont démobilisées ou libérées autrement du service. Les partis d'États, accorderont si nécessaire à ces personnes toute l'aide appropriée pour leur récupération physique et psychologique et leur intégration sociale."⁴⁶

La législation ougandaise interdit également le recrutement d'enfants âgés de moins de dix-huit ans dans sa Constitution.

⁴³ Nations Unis collection des Traités, *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, (page consultée le 15 Avril 2017),[en ligne],
https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtdsg_no=iv-11-b&chapter=4&lang=fr

⁴⁴ *Ibidem*

⁴⁵ Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, (page consultée le 15 Avril 2017),[en ligne] ,
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPACCRC.aspx>

⁴⁶ *Ibidem*

De plus, le paragraphe 2 de l'article 52 de la loi relative aux Forces de défense populaires de l'Ouganda telle que modifiée en 2005 dispose que « nul ne sera enrôlé dans les Forces de défense à moins d' être âgé de 18 ans au moins et avoir atteint le niveau d' instruction requis ». ⁴⁷

La loi sur la prévention de la traite des personnes de 2007⁴⁸ fixant à dix-huit ans l'âge minimal pour le recrutement des enfants dans son armée en son article 3 mais également dans les groupes armés tels que la LRA en son article 4.

A travers ses déclarations, le gouvernement ougandais insiste donc sur le fait que le recrutement ne puisse pas se faire avant 18ans. Le recrutement doit donc s'effectuer uniquement sur base volontaire et est effectué avec le consentement des personnes recrutées, sans vice de procédure.

L'Ouganda fait partie également de la Charte africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfants entrée en vigueur depuis 1999 et qui déclare qu' "un enfant" est quelqu'un en-dessous de dix-huit ans et que « les Etats partis à la Charte doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer qu'aucun enfant ne prendra part directement aux hostilités » ⁴⁹

Malgré la palette de Conventions nationales et internationales auxquelles le gouvernement ougandais a adhéré, il n'est pas en reste concernant le recrutement d'enfants directement ou indirectement au sein de son armée.

A. Le gouvernement engage des enfants dans son armée

a) Les enfants de Yoweri Museveni

L'implication d'enfants dans les troupes menées par le Président n'est pas le fait d'une exception. En effet, avant son accession au pouvoir, Museveni, faisait aussi

⁴⁷ International Committee of the red cross, *The Uganda Peoples' Defence Forces Act, 2005*, (page consultée le 3 Juillet 2017),[en ligne] <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/0/34C18819BB7C4DFFC12573750032B4CE>

⁴⁸ Office des Nations Unis contre la drogue et le crime, *Loi type contre la traite des personnes* (page consultée le 6 Juin 2017),[en ligne], https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Model_Law_against_TIP_-_French.pdf

⁴⁹ African Commission on Human and Peoples' Rights, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant* , (page consultée le 15 Avril 2017),[PDF, en ligne] http://www.achpr.org/files/instruments/child/achpr_instr_charterchild_fra.pdf

appel à des enfants dans son groupe rebelle, la NRA, pour mener bataille contre Milton Obote. Un des témoignages les plus connus vient de China Keitetsi, une jeune fille au moment des faits, qui dès l'âge de neuf ans fut mise au service du groupe rebelle la NRM/A, dans le but de renverser Obote. « Je regardais autour de moi et voyais des enfants, petits et grands, marchant aux côtés d'un homme en uniforme militaire... »⁵⁰

Tout au long de cet ouvrage auto-biographique, China raconte sa vie d'enfant soldat et sa dévotion à son chef Yoweri Museveni, devenu comme un père protecteur pour elle. Car comme le précise China Keitetsi : « nul n'est plus loyal qu'un enfant, en particulier un orphelin ? »⁵¹

Cet ouvrage permet également d'établir un parallèle entre les méthodes utilisées par Museveni à l'époque, très proches de celle de Kony :

Pouvoir magique obtenu grâce à un bâton magique, maltraitance des enfants, culte de la peur, enlèvement de filles comme garçon, abus sexuels, promesses, sociabilisation au sein de groupe, devenu une famille.

China Keitetsi a passé toute sa jeunesse et sa vie de jeune adulte au sein de la NRA. Elle a comme beaucoup d'enfants soldats, tenté de s'échapper et de revenir à la vie normale, néanmoins, l'attachement au groupe, aux autres enfants, et la sensation de n'avoir d'autres compétences que celles d'un soldat, l'ont conduit à revenir systématiquement combattre aux côtés de sa nouvelle famille, jusqu'à faire partie intégrante de l'UPDF, nouvelle armée gouvernementale, après la victoire du groupe rebelle sur le gouvernement de Milton Obote.⁵²

b) Les forces de défenses populaires

Le mouvement qui mena le gouvernement au pouvoir depuis 1986 est celui du National Résistance Movement (NRM) et sa branche armée la NRA. C'est de cette

⁵⁰ KEITETSI C, (2004), *La petite fille à la Kalachnikov, Ma vie d'enfant soldat*, Complex, Grip, p89

⁵¹ KEITETSI C, (2004), *La petite fille à la Kalachnikov, Ma vie d'enfant soldat*, Complex, Grip, p97

⁵² KEITETSI C, (2004), *La petite fille à la Kalachnikov, Ma vie d'enfant soldat*, Complex, Grip, p190

branche armée que provient l'armée gouvernementale actuelle, officialisée par la Constitution en 1995, l'UPDF où l'Uganda people's Defence Force, qui remplace l'ancienne armée de Milton Obote. C'est donc un lien étroit qui lie le gouvernement notamment le Président Museveni, et son armée, d'autant plus qu'il nomme personnellement chaque officier général. L'UPDF détient par ailleurs, une place très importante dans la politique intérieure et extérieure du régime présidentiel.⁵³

Les forces de défenses populaires, ou local defense units (LDU), représentent une branche de l'armée gouvernementale. Elles ont été mises en place par le gouvernement afin de protéger la population dans les camps et dans les villages contre la LRA, et sont ainsi chargées de lutter contre tout type de rébellion dans le pays ainsi que dans les territoires voisins.⁵⁴ La LDU a été accusée à maintes reprises d'engager des enfants pour gonfler ses effectifs mais le gouvernement n'a jamais admis son implication dans le recrutement d'enfants au sein de son armée.

Néanmoins, selon les parties prenantes, en l'occurrence les enfants, il en serait autrement notamment dans les Districts de Lira, Gulu et Katakwi.

En effet, selon la procédure, les enfants qui sont enlevés des mains des rebelles par l'UPDF, doivent être transférés à des Unités de protection, afin de procéder à une mise au point psychologique mais aussi médicale, pour être enfin transférés dans des centres d'accueil qui les prennent en charge, avant de retourner à un mode de vie relativement stable au sein de leur village. Dans les faits, il en est, autrement, car les enfants sont une fois capturés, pour la plupart injectés directement au sein des forces de l'UPDF, qui les utilise afin d'avoir des informations sur la LRA. Des promesses de salaire attrayant, d'uniformes et de logements en échange d'informations.

⁵³ Observatoire des Grands Lacs, *Les armées ougandaises : un instrument de contrôle intérieur et de positionnement régional*, (page consultée le 15 Juin 2017), [PDF ; en ligne], http://observatoire-grands-lacs.org/wp-lacs/uploads/Note_09_Ouganda-2.pdf

⁵⁴ Observatoire des Grands Lacs, *Les armées ougandaises : un instrument de contrôle intérieur et de positionnement régional*, (page consultée le 15 Juin 2017), [PDF ; en ligne], http://observatoire-grands-lacs.org/wp-lacs/uploads/Note_09_Ouganda-2.pdf

Ces derniers sont par la suite utilisés pour renforcer les rangs de l'armée. Ces pratiques sont accompagnées de fortes pressions, de violence et de maltraitance.⁵⁵ Ces allégations sont appuyées par un rapport de l'UNHCR qui a fait l'objet d'une enquête onusienne, car bien que le gouvernement n'ait pas de politique de recrutement à proprement parler pour les enfants dans son armée, de manière officielle il en est autrement. Les jeunes recrues sont « engagées » dans les unités de défenses locales, connues aussi pour être des « home guards » comme en témoigne China Keitetsi dans son ouvrage.⁵⁶

En effet, si la loi de l'UPDF de 2005, leur interdit le recrutement d'enfants de moins de dix-huit ans, les LUD ne sont pas régulés par des lois spécifiques, d'où le recrutement plus aisé des jeunes enfants à ce niveau. Néanmoins, ils sont sous le commandement de l'UPDF, d'où provient également leur entraînement ainsi que leur armement.

Cependant, selon un rapport de l'ONU de 2007⁵⁷, si le recrutement est forcé chez certains jeunes, pour d'autres ce sont les familles qui les encouragent à se présenter aux LDU, afin d'assurer leur sécurité, de percevoir des salaires et ainsi améliorer leur qualité de vie. Les procédures officielles de vérification d'âge ou d'état de santé sont mises de côté pour laisser place à un entraînement militaire. Néanmoins, nombre de ces enfants, ne revient plus chez eux, et sont transférés directement aux unités de l'UPDF, une fois qu'ils atteignent leur majorité, si elle est vérifiée.⁵⁸

La négligence et la discrimination dont fait preuve le gouvernement envers les civils du Nord du pays a de lourdes conséquences. En effet, chaque nuit, des milliers d'enfants partent de chez eux, pour se réfugier dans les villes, pour échapper au massacre.

⁵⁵ QUINN J, (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda : La réinsertion des enfants soldats (note de recherche). » *Anthropologie et Sociétés* 312

⁵⁶ mettre passage de china pour home guards

⁵⁷ Redress, *How to ensure that reparation do not further stigmatize victims, particularly children* (page consultée le 15 Juin 2017), [PDF ; en ligne], <http://www.redress.org/downloads/events/StigmatizeVictimsFO.pdf>

⁵⁸ Child right international network, *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Uganda*, (page consultée le 1 Mai 2017), [PDF ; en ligne] https://www.crin.org/en/docs/UN_SG_Uganda_07.pdf

B. Une protection lacunaire des droits de l'enfant dans un contexte de conflit armé

a) Les migrants de la nuit

Les attaques et enlèvements d'enfants par l'Armée de Résistance du Seigneur, ont souvent lieu la nuit. Ainsi, afin d'y échapper, un grand nombre d'enfants quitte chaque nuit leurs foyers et les camps de réfugiés, pour s'abriter dans la ville la plus proche et ainsi trouver une sécurité relative. Ce sont les « migrants de la nuit ». Ils étaient près de 400 en 2005, marchant pendant des kilomètres, dans la peur, afin de trouver un lieu pour passer la nuit.

Ce phénomène a vu le jour suite à l'Opération « Iron fist » mis en place par le gouvernement quelques années plutôt, en 2003, et qui donna suite à une recrudescence des attaques de la LRA dans le Nord.⁵⁹

Dépourvus de toutes protections gouvernementales, les enfants, marchant en groupe, sont souvent sujets à des agressions sur la route. Les jeunes filles sont violées, régulièrement sujettes aux harcèlements, et exposées aux risques d'avoir une grossesse non désirée, conséquences du « sexe de survie », pratiqué par bon nombre d'entre elles, consistant à avoir des rapports en contrepartie de nourriture ou d'un peu d'argent.⁶⁰

Au long des années, des lieux ont été aménagés pour accueillir ces enfants ; c'est le cas du St. Monica Girls' Tailoring Centre, où les garçons trouvent également refuge dans une pièce spécialement construite pour eux.⁶¹ Les ONGs sont également présentes et mettent à disposition des enfants des installations sanitaires et de l'eau potable, des soins de base ainsi qu'une prise en charge psychologique. Les autres enfants se réfugient à l'entrée des hôpitaux ou des magasins ainsi que d'autres lieux publics où ils se sentent le plus en sécurité. Seules les Organisations non gouvernementales, prennent en charge ces enfants durant les nuits passées en

⁵⁹ DUNSON D-H, (2008) *Child victim soldier : the Loss of Innocence in Uganda*, Orbis Books,

⁶⁰ UNICEF, (2004) La situation des enfants dans le monde 2005: L'enfance en péril, p 48 (page consultée le 1 Mai 2017), [PDF ; en ligne]
<https://www.unicef.org/french/sowc/archive/FRENCH/La%20situation%20des%20enfants%20dans%20le%20monde%202005.pdf>

⁶¹ DUNSON D-H, (2008) *Child victim soldier : the Loss of Innocence in Uganda*, Orbis Books,

ville. Pour le moment aucune action n'a été entreprise par le gouvernement ougandais pour protéger ces derniers, durant leur trajet et durant les nuits passées loin de chez eux.⁶²

La population du Nord subit les effets d'une forte marginalisation, sous fond de conflit ethnique, entre le gouvernement et la LRA tous deux à l'origine de graves violations de droits humains.

b) Des violations des droits humains

Cette mise en perspective permet de comprendre que l'implication du gouvernement dans le recrutement d'enfants n'est pas des moindre.

En effet, s'il n'y pas de doute quant à l'atrocité des crimes commis par l'Armée de Résistance du Seigneur, et de la violation du droit international humanitaire, à cause des massacres, mutilations, pillages, enlèvements commis par le groupe, contre la population civile dans les trois districts du Nord : Gulu, de Kitgum et de Pader depuis sa création jusqu'à ce qu'il se retranche ailleurs.

Il en est autrement du gouvernement ougandais, notamment de l'armée gouvernementale, l'UPDF, également coupable de violations de droits humains. Passant par des meurtres, tortures et viols ainsi que des arrestations arbitraires de civils également dans le Nord du pays. De plus, suite à l'opération Iron fist, le gouvernement applique une politique de retranchement de civils dans des camps, pour les isoler de la LRA, mais limitant l'accès de ces derniers à la nourriture, à l'information, à la protection, et les coupant de l'aide humanitaire.⁶³

Les civils se retrouvent au milieu de cette guerre menée par la LRA et le gouvernement. Néanmoins, si la situation est connue par la communauté internationale, les crimes commis par l'UPDF ont été rarement sanctionnés.⁶⁴

⁶² UNICEF, *Les enfants soldats en Ouganda*, (page consultée le 20 Mai 2017),[en ligne] <https://www.unicef.fr/article/les-enfants-soldats-en-ouganda>

⁶³ Cairn Info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, Afrique contemporaine 2004/1 ,n° 209, (page consultée le 20 Mai 2017),[en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

⁶⁴ International and Comparative Criminal justice, (2011) ,*The International Criminal Court and National Courts: A Contentious Relationship*, Routledge p 154-155

PARTIE 2 : LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR METTRE FIN A LA LRA

Depuis le début du conflit dans le Nord, le gouvernement a tenté de mettre fin aux attaques du groupe armé à travers différentes stratégies. Nous verrons donc les opérations qui ont le plus marqué l'histoire de ce conflit.

Chapitre 1 : Des opérations militaires sans issue

Depuis 2002, le groupe a intensifié ses attaques contre la population Acholi depuis ses bases arrières au Soudan du Sud, grâce à l'appui du Gouvernement Soudanais et de son Président Omar al Bashir. Ce soutien fait suite aux tensions entretenues entre les deux gouvernements, Khartoum accusant Museveni de soutenir la SPLA (Sudanese People's Liberation ARMY), un groupe armé luttant contre le gouvernement soudanais. Ce dernier décide donc de mener une guerre interposée en fournissant à l'Armée de Joseph Kony des munitions (argents, nourritures et bases arrières) afin de combattre le gouvernement de Kampala. Tout cela en dépit d'un accord de cessation de support, signé par les deux pays en 1999.⁶⁵

A. L'opération Iron fist et la réconciliation avec le Soudan

Depuis 1994, le gouvernement Soudanais soutenait la LRA dans ses actions contre Museveni en échange d'un soutien dans le conflit qui l'opposait à la SPLA au Sud Soudan soutenu par le GoU. C'est d'ailleurs au Soudan du Sud, près de Khartoum, que le groupe avait établi ses bases militaires, près des populations qui n'avaient pas apporté leur soutien à la SPLA, notamment en Equateur oriental.

Les combattants de Kony s'étaient par ailleurs impliqués totalement contre la SPLA en soutient à Khartoum, plus que dans ses actions contre le GoU à cette période. En contrepartie, Khartoum renforçait considérablement la force militaire de la LRA en équipement mais aussi en entraînement militaire et en ressources humaines. Cependant, suite à la pression diplomatique de Washington et à la qualification de

⁶⁵ DUNSON D-H, (2008), *Child victim soldier : the Loss of Innocence in Uganda*, Orbis Books P27

l'armée de Kony comme groupe terroriste, ainsi que suite aux attentats du 11 septembre, le Soudan nia toute relation avec la LRA. Au même moment, le Président Omar el-Bashir se rapproche du Président Ougandais et ensemble, ils décident de mettre en place l'opération Iron fist.⁶⁶

Celle-ci avait pour objectif de renverser les bases arrières de la LRA, de libérer des enfants soldats et de « kidnapper » ou idéalement tuer Kony et ses commandants, au Sud Soudan. Le groupe s'y était réfugié suite à une violente propagation du virus Ebola dans le district de Gulu.

Les soldats de l'UPDF ont donc lancé une offensive en 2002 d'un commun accord avec le Soudan, qui leur donna accès au Sud du pays.

L'opération commença officiellement le 8 mars 2002. Grâce à un protocole signé le 12 mars, le gouvernement soudanais autorise le gouvernement ougandais à intervenir sur son territoire.

Plus de 10 000 soldats ont été déployés sur le terrain, et plusieurs des camps principaux de la LRA ont été détruits.

Les membres de l'armée affirment que l'opération a été un succès. Selon l'UNICEF néanmoins, très peu d'enfants enrôlés par le groupe armé ont pu être libérés par cette action⁶⁷

D'autre part, l'opération a été prolongée et des routes ont été construites au Soudan afin d'appréhender le chef charismatique, dont ils n'avaient toujours pas de traces le 19 Juin.

Cette opération a eu plusieurs conséquences :

- L'armée de Kony a intensifié ses attaques et l'enrôlement des jeunes dans les jours qui ont suivi le déploiement des troupes de l'UPDF.

- Le nombre de déplacés internes a grimpé en flèche, passant de 400 000 en 2002, à 1,6 million en 2005, entassés dans 218 camps officiels. L'Organisation des Nations Unies s'est donc fait donc une priorité de travailler sur une politique gouvernementale concernat les personnes déplacées. De plus, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies, plus de 82% de la

⁶⁶ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p 206

⁶⁷ DONLAN C,(2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks, p 54

population vivrait dans ces camps dans le district de Pader, coupée de l'aide humanitaire et dans l'insécurité.⁶⁸

-Les rebelles revinrent s'installer dans le Nord et dans l'Est du pays, et durant la période allant de juin 2002 à mars 2003, on a pu noter une augmentation de plus de 5000 nouveaux kidnappings, ainsi qu'une augmentation des « migrants de la nuit ».⁶⁹

Ce phénomène donne également lieu à une augmentation de l'engagement militaire dans les villages de Nord. Ainsi, plusieurs formèrent des milices, « Amuka » afin de faire barrages à la LRA. Initiatives encouragées par le gouvernement qui leur fournit alors des armes, principalement dans les régions de Lango, Teso et Kitgum. On y décompte près de 25 000 hommes, regroupés pour protéger les populations et aider l'armée contre la LRA.⁷⁰

D'autre part, suite à l'opération Iron fist, et à l'amnistie offerte par le gouvernement en 2000, un autre groupe rebelle moins important que la LRA, formée en 1996, l'UNRF, se rend et signe un cessez-le-feu en Juin avec le gouvernement.

L'opération Iron fist a eu d'autres conséquences relativement positives. En effet, suite à cette dernière, de nombreux combattants adultes de la LRA, ainsi que des commandants de rangs moyens se sont également rendus, manquant d'armes et de munitions, mais aussi à cause des pressions militaires du gouvernement. Certains ont tout simplement déserté : entre janvier et décembre 2004, selon l'UPDF, on n'en dénombrerait pas moins de 84. Ces derniers, baptisés les « returnees » furent alors exposés dans la presse locale par le gouvernement afin de prouver aux bailleurs de fond mais aussi à la population, qu'il contrôlait la situation. Comme nombre des enfants, ils furent recrutés par l'UPDF, et peu à peu considérés comme

⁶⁸ Cairn Info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, Afrique contemporaine 2004/1, n° 209, (page consultée le 20 Mai 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

⁶⁹ DONLAN C, (2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks p 54

⁷⁰ DONLAN C, (2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boksp 55

des héros de guerre, des agents de liaison entre le groupe armé et le gouvernement.

71

Enfin, l'opération Iron fist ne fut pas un grand succès si on prend en compte le nombre de victimes conséquentes à cette action, et surtout la survie de la LRA. Le gouvernement de Museveni a du faire preuve de plus de subtilité dans ses actions pour mettre fin aux insurrections de ses opposants et de leurs conséquences sur les civils.

B. Les opérations militaires ne sont pas des solutions

Après plusieurs tentatives menées par le gouvernement ougandais, le groupe de Joseph Kony perd en ampleur. Cependant, il ne semble pas prêt à remettre les armes, et une des raisons clés serait le soutien de Kartoum. En effet, peu après les négociations entre le Soudan et l'Ouganda, promettant d'enlever son soutien au groupe rebelle, la LRA a intensifié ses exactions au Sud-Soudan contre le SPLA, à partir de bases arrières contrôlées par Khartoum. Le groupe serait alors encore soutenu par des éléments soudanais qui les fournissent en équipement militaire. Un cessez-le-feu n'est donc pour le moment pas envisageable au vu des munitions de groupe. Khartoum agit donc à travers la LRA. Des négociations ne peuvent donc avoir lieu si ce dernier se décide à ne plus soutenir le groupe qui se verrait obligé de rendre les armes.⁷²

La solution militaire n'est pas efficace, d'autant plus qu'en manque de soutien des populations, la LRA continue d'enrôler les enfants pour survivre.

L'échec des négociations pour un cessez-le-feu s'explique également par un manque de confiance réciproque des parties, qui se reprochent de profiter d'un cessez-le-feu pour gagner du terrain, sans réellement chercher de solution de fin au conflit.

⁷¹ Recherches internationales, (2010), *L'adieu aux armes?: parcours d'anciens combattants*, Khartala, pp 272-273

⁷² Cairn Info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, Afrique contemporaine 2004/1 ,n° 209, (page consultée le 20 Mai 2017),[en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

Chapitre 2 : Les opérations non militaires

A. L'amnistie

L'amnistie, est une « loi qui a pour effet d'effacer certaines condamnations ou d'arrêter les poursuites pénales, pardon légal »⁷³

L'Amnesty Act, proposé par le Gouvernement ougandais, fait suite à une forte demande de la population, souhaitant régler le conflit de manière non-violente et durable. Ainsi la loi d'Amnistie était ouverte à « tout ougandais qui a été ou est depuis le 26 Janvier 1986, engagé dans une guerre ou un groupe armé contre le gouvernement de la République de l'Ouganda », leaders inclus.

La loi d'amnistie est donc mise en place dès le 27 janvier 2000. La Commission voit le jour en juillet de la même année, et les bureaux de Gulu et Kitgum sont ouverts en février et juillet 2001. Plus de 20 000 personnes engagées dans des groupes rebelles en ont bénéficié. En effet, bien que la loi ait été en priorité mise en place pour L'Armée de Résistance du Seigneur, la majorité des personnes qui en ont bénéficié, provenait d'autres groupes rebelles. Seuls 400 ex-combattants de Joseph Kony y prirent part jusqu'en avril 2002, la moitié d'entre eux étant, de plus, intégrée au sein de l'UPDF, selon la Commission de paix et de Justice du district de Gulu.⁷⁴

Adaptée au contexte de la LRA, la loi permettait que soient inclus notamment les jeunes du groupe ayant plus de douze ans et étant restés plus de quatre mois. Ces quatre mois, comme nous l'avons précédemment mentionné, correspondent à la durée moyenne des jeunes adultes au sein du groupe, les plus jeunes y restant en moyenne plus longtemps.

Toute personne décidant de coopérer serait donc exemptée de toute poursuite judiciaire et pardonnée.

La mise en place de la loi d'amnistie par le gouvernement n'est pas sans raison, ce dernier, ne s'étant impliqué qu'à moitié dans le processus de réintégration des

⁷³ Petit Larousse illustré 2014 (2013), *l'amnistie*, Paris, Larousse, p48

⁷⁴ DONLAN C, (2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks, p 51.

enfants soldats. La Commission d'amnistie a d'ailleurs été financée en grande partie par la Banque mondiale. Néanmoins, à quelques mois des élections, l'opposition se faisant de plus en plus grande dans le pays, les membres de la LRA finissent par accepter l'amnistie offerte par le gouvernement qui voulait contenir la population et gérer la situation du Nord. En effet, suite au retour de membres gradés du groupe armé, un espoir de paix a été promu par l'armée et le gouvernement, qui les réintègre alors au sein des forces militaires du pays pour certains, d'autres en civils, passant des diplômes et dirigeant des associations de retour à la vie civile.⁷⁵

Ce retour appuie également les analyses du SWAY, que nous avons vues précédemment, quant à l'âge et au nombre d'adultes faisant partie du groupe d'opposition. En effet, il a permis de reconsidérer l'image de la LRA dépourvue de toute action politique et composée essentiellement d'enfants, diffusée par le gouvernement et la presse, car le groupe est également composé d'un grand nombre de commandants engagés volontairement aux côtés de Kony et ayant gravi les échelons au fil des années. La notion « d'ex-abductees », correspondant aux enfants enlevés par le groupe armé connaissait alors une autre dénomination à savoir : « ex-combattants » ou « ex-rebelles ». ⁷⁶

Néanmoins, bien que le retour de ces anciens combattants est été considéré de prime abord par le gouvernement comme preuve auprès des bailleurs de fond d'avoir remporté la guerre contre l'armée de Kony, et lui permet de justifier l'augmentation du financement de l'armée, il n'en demeure pas moins que le groupe continue de sévir dans le Nord du pays.

D'autre part, si l'amnistie a été considérée comme une solution pour ramener la paix dans le pays, elle est une violation directe du droit international qui rejette l'immunité face aux poursuites judiciaires pour les crimes les plus graves.

C'est de plus à cette période (juillet 2000), que l'Union-Européenne mettait en place une résolution interdisant les représentants de la LRA de voyager dans les frontières de l'UE. L'année suivante, les USA ont inscrit la LRA dans leur « B-list » comme étant un groupe terroriste, après les attentats du 11 septembre. Le gouvernement ougandais, qui a voté une loi anti-terrorisme, désignant par la même

⁷⁵ Recherches internationales, (2010), *L'adieu aux armes?: parcours d'anciens combattants*, Khartala, p 272

⁷⁶ *Ibidem*.

occasion la LRA comme groupe terroriste, se range alors du côté de ses donateurs. La loi intervient alors dans la régulation des conflits dans le pays et prend le dessus sur toute loi anti-terroriste précédente, incluant la loi d'amnistie.⁷⁷

D'autre part, depuis 2006, la loi d'amnistie qui, à l'origine, a été mise en place pour tous sans distinction, a été amendée suite aux inculpations de la Cour Pénale Internationale contre les chefs de la LRA. Désormais, le ministre de l'Intérieur, avec l'approbation du Parlement, peut en exclure certains membres du groupe armé.⁷⁸

La loi d'amnistie a toujours été légitimée par l'enrôlement de force des membres du groupe durant leur enfance. Ils sont donc considérés comme des victimes malgré les atrocités commises.⁷⁹

Dans la continuité de la loi anti-terroriste de 2002, les Présidents Bashir et Museveni, accompagnés du Ministre du développement anglais, conviennent d'une intervention militaire au Sud-Soudan, où le groupe se trouvait, il s'agit l'opération « Iron fist ». Cette opération militaire sera menée hors des frontières de l'Ouganda, et en coalition avec le Soudan, avec qui l'Ouganda avait rompu toute relation diplomatique depuis 1995.

B. Le programme de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion

Le processus de DDR en Ouganda s'inscrit dans la continuité de la loi d'amnistie. En effet à travers la Commission d'amnistie, plusieurs équipes de satellites les « demobilisation Resettlement Teams » (DRT) ont été chargées d'aller à la rencontre des jeunes mettre en application le DDR. Dans les faits, ces équipes (six dans tout le pays) s'appuient largement sur des ONGs, la communauté locale ainsi que d'autres organisations locales.⁸⁰

⁷⁷ DONLAN C,(2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks,p 55.

⁷⁸ Irin news, *Pardonnez et oubliez, le dilemme de l'amnistie hante l' Ouganda*, (page consultée le 02 mars 2017),[en ligne], <https://www.irinnews.org/fr/report/101641/pardonnez-et-oubliez%C2%A0le-dilemme-de-l'amnistie-hante-l'ouganda>

⁷⁹ AFAKO. B, *La loi d'amnistie en Ouganda a pour rôle d'amoindrir la LRA*, (page consultée le 02mars 2017),[en ligne], <http://www.c-r.org/fr/news-and-views/comment/la-loi-d'amnistie-en-ouganda-pour-rôle-d'amoindrir-la-lra>

⁸⁰ QUINN J-R, (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda : La réinsertion des enfants soldat », *Anthropologie et société*, Vol 31 N°2, p 182.

Ainsi, de nombreuses ONGs implantées dans la région depuis l'opération Iron first ont mis en place des stratégies qui leur sont propres afin d'aider les enfants à se réinsérer. Le gouvernement préfère s'appuyer sur le programme NURPII qui lui permet d'investir dans des infrastructures et des organismes publics ou privés qui agissent pour le développement. « selective investment is being made in public infrastructure and services and the participation of community based organizations (CBOs), NGOs, private sector and other stakeholders in development is being promoted through a bottom-up approach »⁸¹

Suite au déferlement médiatique suscité par le déplacement massif de population en 2002, de nombreuses ONGs sont, comme nous l'avons mentionné, venues s'implanter en Ouganda. Néanmoins pour ce qui concerne la démobilisation, deux d'entre elles se démarquent :

- L'Organisation de soutien aux enfants de Gulu (GUSCO) créée en 1994, qui travaille en collaboration avec Save the children Uganda, Terres des Hommes UNICEF et le Programme alimentaire mondial.

- Vision Mondiale : Cette Organisation est connue pour être la principale organisation intervenant dans la réinsertion des enfants soldats grâce à l'ouverture d'un centre d'accueil prévu pour l'accueil de 50 enfants à Gulu. Dans les faits il en est autrement : plus de 7000 enfants sont déjà passés par ce centre.

Le Centre de rétablissement pour les enfants de la guerre de Gulu est un autre centre géré par Vision Mondiale et qui est axé sur la psychologie de l'enfant. Les enfants sont temporairement logés, soutenus psychologiquement, informés des risques des MST etc et aussi formés professionnellement. Plus de 15 000 enfants et adultes sont passés par ce centre. Vision Mondiale a ouvert deux autres centres : pour les jeunes mères, et un autre pour les adultes afin de répondre au mieux aux besoins des anciens soldats du groupe armé.⁸²

Dans la continuité de cette loi et des actions du gouvernement, le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration de la Banque Mondiale a été mis en place en janvier 2005. Il permet de combler les besoins matériels de ceux à qui

⁸¹ *Ibidem.*

⁸² *Ibidem.*

l'amnistie est accordée.⁸³ Des packs de réinstallation ont été fournis aux ex-combattants afin qu'ils puissent envisager un retour réel à la vie civile. Ils contiennent des articles de maison et des outils agricoles. Cependant, le défi de la réinsertion de ces anciens rebelles est encore à relever. La plupart des ex-combattants ne peuvent réintégrer leur village.⁸⁴

⁸³ QUINN J-R, (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda : La réinsertion des enfants soldat », *Anthropologie et société*, Vol 31 N°2, p 182.

⁸⁴ DRAKU. M, *La Commission d'amnistie de l'Ouganda en phase finale de distribution des paquets de réinstallation à l'intention des ex-combattants*, (page consultée le 18 décembre 2015), [PDF ; en ligne], http://tdrp.net/mdrp/PDFs/N&N_12_06_fn.pdf

Chapitre 3 : L'antagonisme des solutions internationales et traditionnelles

A. La Cour Pénale Internationale dans le cadre ougandais

L'ensemble de textes internationaux relevant du droit international humanitaire et de la Convention Internationale des Droits de l'Homme est applicable dans le cadre de la protection de l'enfance. Ainsi, si de nombreux Etats, dont l'Ouganda, les ont ratifiés, il n'en demeure pas moins que ces derniers ont une portée limitée car ils laissent la liberté aux Etats de trouver des sanctions adéquates aux crimes commis. Malheureusement, ces états, y compris l'Ouganda, recrutent eux-mêmes des enfants dans leur armée. Dès lors, l'application de ces textes est relative.

Ce n'est que tardivement que des dispositions ont été prises au niveau du droit international humanitaire. Des textes ont néanmoins été mis en place afin d'apporter des réponses aux questions de l'enfant dans les conflits, mais c'est grâce à la mise en place de juridictions internationales telles que la Cour Pénale Internationale (CPI), qu'un régime de protection des enfants soldats ainsi que la prévention et l'enrôlement ont été instaurés.

La CPI a été créée par le Statut de Rome le 17 Juillet 1998, relatif aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides. Ce statut qualifie également le recrutement d'enfants comme de crimes de guerres. « Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les groupes armés ou dans les forces armées ou de les faire participer activement à des hostilités est un crime de guerre. »⁸⁵

La CPI devait relever plusieurs défis dans le cadre du conflit ougandais:

-Se faire accepter par la population locale, qui doute de l'impartialité de son intervention. La CPI n'intervient en Ouganda, a priori uniquement pour juger les crimes commis par la LRA. Cependant, l'UPDF a également commis de graves crimes contre l'humanité qui ne font l'objet que de simples enquêtes sans condamnation.

⁸⁵ KALONJI.A, *La protection des enfants au cœur des premières poursuites intentées devant la Cour Pénale Internationale et le tribunal spécial pour la Sierra Leone*, (page consultée le 5 Avril 2017),[en ligne], <https://sejed.revues.org/4933>

- La condamnation de Dominic Ongwen, un des commandants du groupe armé, encourage à se poser la question des enfants ayant grandi dans le groupe, et de leur condamnation

-Trouver le juste milieu entre paix et justice. La CPI intervient en effet dans un contexte de guerre. Le conflit entre la LRA et le gouvernement est en pleine ascension lors de son intervention. La question de l'effectivité de son action se pose alors. Les condamnations seront-elles effectives alors que les membres de la LRA n'ont pas été arrêtés ? Est-ce que les chefs d'accusations portés contre eux ne vont pas, au contraire, les encourager à intensifier les exactions ?

-Juger des crimes commis après 2002 à cause du statut de Rome, alors que le conflit dure depuis 1988.

Joseph Kony a été inculpé de 12 chefs de crimes contre l'humanité, dont la réduction en esclavage, l'esclavage sexuel, le viol et le meurtre, et de 21 chefs de crimes de guerre, dont le fait d'avoir intentionnellement dirigé une attaque contre la population civile (article 8-2-e-i)⁸⁶, l'enrôlement d'enfants âgés de moins de 15 ans (article 8-2-e-vii)⁸⁷, l'incitation au viol (article 8-2-e-vi)⁸⁸ et au pillage, également pour meurtre (article 7-1-a)⁸⁹ ; esclavage sexuel (article 7-1-g)⁹⁰ pillage (article 8-2-e-v) ; et meurtre (article 8-2-c-i)⁹¹ Les crimes reprochés ont été commis entre 2002 et 2004.⁹²

Vincent Otti, Okot Odhiambo, Raska Lukwiya et Dominic Ongwen, des proches de Kony, ont également été condamnés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Deux d'entre eux sont morts depuis : Lukwiya en 2006 et Otti à la fin de l'année 2007, tués sur les ordres de Joseph Kony.

⁸⁶ Statut de Rome de la Cour pénale internationale ,(page consultée le 1 Mai 2017),[PDF; en ligne] https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/6A7E88C1-8A44-42F2-896F-D68BB3B2D54F/0/Rome_Statute_French.pdf

⁸⁷ *Ibidem.*

⁸⁸ *Ibidem.*

⁸⁹ *Ibidem.*

⁹⁰ *Ibidem.*

⁹¹ Cour Pénale International, *Fiche d'information sur l'affaire : situation en Ouganda*, (page consultée le 2 Mai 2017),[PDF ; en ligne], <https://www.icc-cpi.int/uganda/kony/Documents/KonyEtAlFra.pdf>

⁹² *Ibidem.*

Les enquêtes du procureur, dans le Nord de l'Ouganda, devaient concerner Kony mais également des soldats de l'armée nationale ayant commis de graves abus dans l'exercice de leur fonction. Néanmoins, aucune sanction n'a été prise à leur encontre, le procureur n'ayant pas donné suite aux résultats des enquêtes.⁹³

a) La CPI instrumentalisée ?

Dès l'annonce de l'enquête sur la LRA, à Londres par le Procureur de la CPI, accompagné du Président de l'Ouganda, le doute était apparu quant à la neutralité des condamnations. Ces doutes se sont confirmés quand la CPI a condamné Joseph Kony et ses complices en ignorant les crimes commis par l'armée ougandaise.

La CPI a été utilisée par Museveni comme un instrument politique.

Le principe de complémentarité a également été remis en cause du fait des pourparlers entamés par le gouvernement ougandais avec le groupe armé alors que la Cour Pénale Internationale avait déjà remis son verdict pour Kony et de ses complices. Or, d'un point de vue légal, la Cour Pénale Internationale devrait intervenir en dernier recours, quand les Etats ne peuvent pas ou ne manifestent pas de volonté de juger les auteurs de crimes internationaux dans leur pays. Nombreux sont ceux qui parlent d'instrumentalisation de la justice internationale au profit de Museveni qui voulait isoler la LRA, qualifiée depuis le 11 septembre d'organisation terroriste, les obligeant à négocier sous peine d'être poursuivis par la justice internationale.

Le Président ougandais a contrecarré la tactique de la CPI en lui demandant également de cesser d'enquêter sur le groupe armé. La Cour pénale a refusé, s'estimant encore responsable du dossier. Ce revirement de situation se justifierait de plusieurs manières : la peur de Museveni de voir son armée à son tour condamnée suite au verdict rendu contre la LRA et, d'autre part, parce que Kony et ses dirigeants n'ont pas été emprisonnés comme le disait le Procureur au début de

⁹³ Human Rights Watch, *Questions et réponses sur Joseph Kony et l'Armée de Résistance du Seigneur*, (page consultée le 25 février 2016), [en ligne], <https://www.hrw.org/fr/news/2012/03/21/questions-et-reponses-sur-joseph-kony-et-larmee-de-resistance-du-seigneur#Combien%20de%20personnes%20ont%20été%20affectées%20par%20la%20longue%20guerre%20menée%20par%20la%20LRA%20?>

l'enquête. L'appel du Président ougandais apparaît dès lors comme une véritable arme de pressions.⁹⁴

Cette théorie est d'autant plus fondée qu'en 2005, Museveni demande lui-même à ce que le référé assignant la LRA soit annulé afin de pouvoir leur offrir une amnistie complète ancrée dans une procédure judiciaire interne. Cette dernière cette procédure qui donne suite à des discussions à Juba en 2006, suite aux dénonciations des décisions de la CPI, qui selon le gouvernement entacherait la possibilité d'arriver à un accord de paix durable avec le groupe armé.⁹⁵

b) Les limites de l'intervention de la CPI

L'intervention de la CPI n'a pas été acceptée par les leaders locaux (religieux et traditionnels), et par la population, selon lesquels ce processus international viendrait faire face à leur façon locale de régler les problèmes, plus en lien avec les traditions.

Ils considèrent en effet, que les solutions de justices traditionnelles et d'amnistie répondent mieux aux problèmes des nombreux enfants qui ont été enrôlés et forcés à commettre des atrocités.

Les chefs d'accusations sont vus comme des complications aux efforts de négociations pour un arrêt du conflit et développent la peur des populations du Nord quant aux menaces d'intensification des actions du groupe.

La CPI perd aussi de sa crédibilité en enquêtant uniquement sur les membres de la LRA en excluant les membres de l'UPDF, connu également pour avoir commis de nombreux crimes contre la population du Nord. Ces enquêtes remettent en question l'impartialité ainsi que la pertinence de l'intervention de la Court. Le gouvernement a à plusieurs reprises menacé de cesser de coopérer avec le CPI si elle décidait d'enquêter sur l'UPDF⁹⁶

⁹⁴ Cour Pénale Internationale, *Fiche d'information sur l'affaire : situation en Ouganda*, (page consultée le 20 février 2016), [PDF ; en ligne], <https://www.icc-cpi.int/uganda/kony/Documents/KonyEtAlFra.pdf>

⁹⁵ ANDRIEU K, (2012) *La justice transitionnelle : De l'Afrique du Sud au Rwanda*, Galimard, p 420.

⁹⁶ MOFFET L. (2014), *Justice for Victims Before the International Criminal Court*, Routledge P204.

Si les enquêtes menées sur la LRA a donné suite a des chefs d'accusations contre KONY et quelques uns de ses proches, la population se sent lésée quant au sort des membres de l'UPDF impliqués dans la situation de la population acholi.

Selon le bureau du procureur, les enquêtes ont été menées en priorité sur la LRA dont les crimes seraient plus nombreux et graves que ceux de l'UPDF. Ces derniers sont cependant accusés d'avoir commis des crimes dans le cadre du déplacement de population dans les camps, de procéder à des mesures de détention douteuses, d'exécutions de peines extra judiciaire, tortures, pillages etc.. Toutes ces accusations relevant de crimes de guerre font l'objet d'enquêtes judiciaires mais aucun chef d'accusation n'a été prononcé vis-à-vis d'eux. ⁹⁷

Ainsi le manque d'intervention de la Cour Pénale Internationale pour condamner l'UPDF, a crée des sentiments de frustration des populations, et remets en question l'impartialité dont devrait faire preuve l'institution.

Suite aux échecs essayés par le gouvernement, la population a donc préféré mettre en avant des solutions traditionnelles répondant selon elle, mieux à leur contexte social.

c) Les pourparlers de Juba

Plusieurs pourparlers et tentatives de cessez-le-feu, ont succédé depuis le début du conflit (Les accords d'Addis Ababa en 1990, des négociations en 2005, avec Betty Bigombe ,ministre chargée du Nord de l'Ouganda à l'époque). Toutefois les pourparlers de Juba, au Sud Soudan en juin 2006, s'inscrivent dans un contexte particulier, suite à l'intervention de la CPI, qui menaçait d'une part la LRA de part les mandats d'arrêts internationaux et également le gouvernement susceptible d'être sujet à des enquêtes concernant les actions des agents de l'UPDF mais aussi à cause de la visibilité récente du conflit, le gouvernement se devait d'agir.

Pour la première fois, des négociations entre les protagonistes ont eu lieu hors de l'Ouganda et sous le leadership d'un acteur extérieur ayant ses propres intérêts dans la résolution du conflit.

⁹⁷ MOFFET L. (2014) *Justice for Victims Before the International Criminal Court*, Routledge p206.

L'intervention de la CPI les poussa donc à chercher une solution en interne. La LRA y voit l'opportunité de demander à ce que la résolution du conflit à travers les accords qui ressortirait des pourparlers soit prise en compte dans la décision prise par la CPI concernant les mandats d'arrêts.⁹⁸

Le gouvernement semi-autonome Sud-soudanais, tout juste mis en place en 2005, également touché par les incursions de la LRA, et la présence permanente de l'UPDF, qui remettait en cause la souveraineté et la crédibilité y a donc trouvé un intérêt particulier. En effet, en Janvier 2005 le gouvernement de Khartoum et la SPLA, signent un accord de cessez-le-feu « Comprehensive Peace Agreement (CPA) », qui met fin à la guerre civile opposant le Nord et le Sud-Soudan. La LRA n'est donc plus utile à Khartoum qui souhaite que les rebelles s'en aillent. Cependant, le groupe se scinda, une partie intensifiant leurs actions au Sud-Soudan et s'établirent au près du Nil au centre et à l'Est de l'Equateur, où ils continuèrent à piller des villages, commettre des exactions contre les civils, et surtout à s'associer à des milices locales. L'autre partie dirigée par Vincent OTTI, un des commandants proches de Kony, s'implanta près du Soudan dans le Parc national de Garamba dans le Nord-Est de la République Démocratique du Congo.⁹⁹

La LRA qui néanmoins est ouverte à la voie des négociations, suite à la tentative menée par la Ministre Betty BIGOMBE, reconsidère cette option avec le vice Président du gouvernement Semi-autonome du Sud Soudan, Dr Riek Machar Teny Dhurgon, et le chef de l'armée Paulino Matiep Nhial à partir de 2005. Début 2006, le groupe s'accorde avec ses interlocuteurs Sud-Soudanais sur trois points essentiels : le Gouvernement Sud-soudanais sera le médiateur des négociations, la LRA, cesse ses violences au Sud Soudan, et si les conditions ne sont pas respectées le groupe devra faire face à des opérations militaires le forçant à s'en aller.

Les négociations prirent ont débuté après l'accord du Président Ouganda qui s'octoya les foudres de la CPI, rappelant les mandats d'arrêts émis et l'obligation d'emprisonner les chefs du groupe armé mais les pourparlers débutèrent officiellement le 14 Juillet 2006, et durèrent environs six mois, au cours lesquels l'UPDF continua ces incursions contre le groupe, tuant un des commandants de

⁹⁸ MOFFET L. (2014) *Justice for Victims Before the International Criminal Court*, Routledge, pp215_216.

⁹⁹ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p207.

troisième rang, Raska Lukwiya qui mis fin aux négociations. Néanmoins en Aout dans une volonté d'en finir, un « Accord de cessez-le-feu » est signé. Cet accord s'articule autour de cinq objectifs : la cessation des hostilités, la recherche d'une solution a long terme pour la fin du conflit, responsabilité et la réconciliation, le cessez le feu, et la démobilisation-désarmement et réintégration des soldats de la LRA.¹⁰⁰

Cet accord fut cependant caduc, alors que la CPI insistait pour l'arrestation des commandants de la LRA, mais aussi en raison des accusations de violation des droits de l'homme par la population Sud soudanais, tant de la LRA que de l'UPDF. Des tensions font également sentir entre le médiateur Sud-soudanais Riek Machar et la LRA, à cause d'un manque de confiance mutuel, la demande de changement de médiateur par la LRA été de plus refusée. Enfin les deux parties s'accusèrent mutuellement, perpétuellement de violation de l'accord de cessez-le-feu.

Les pourparlers de Juba ainsi ont été suspendus.¹⁰¹

B. Les solutions traditionnelles adaptées

La justice des tribunaux est respectée et à son importance en Ouganda, néanmoins, si elle fait en sorte de rendre justice et de punir le ou les auteurs d'un crime, et de rendre une contribution matérielle, elle ne prend pas en compte les réparations morales. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles la population du Nord, a rejeté l'intervention de la Cour Pénale Internationale.

A l'opposé des décisions prises par la CPI, qui ne sont pas acceptées par les acholis, la population a donc encouragé l'intervention de solutions traditionnelles à l'instar du « Mato-Oput : Boire de la racine amère ».

Le mato oput, est l'une des solutions traditionnelles qui est utilisée par les Acholis dans le cas ou il y a eu un meurtre ou un homicide entre deux clans. Les deux clans en questions mettent en place cette cérémonie, afin de retrouver la paix et l'harmonie au sein de la communauté.

¹⁰⁰ SRIRAM C, GARCIA-GODOS J, HERMAN J, MARTIN-ORTEGA O. (2013), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground: Victims and Ex-Combatants*, Routledge, p 207.

¹⁰¹ ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p215.

La cérémonie est donc orchestrée par les chefs communautaires, chargés de trouver un accord pour la compensation matérielle, souvent un paiement en animaux. Une fois que les chefs trouvent un accord sur les compensations, le rituel passe par une phase plus complexe qui peut durer plusieurs jours, durant lesquels les protagonistes doivent boire la boisson extraite d'un oput, un arbre qui pousse dans la région mélangée à du sang de mouton. L'amertume de cette boisson est symbolique : les parties sont prêtes à avaler l'amertume des erreurs passées et à aller de l'avant, en promettant de ne plus jamais la goûter.¹⁰²

A travers ce rituel, les acholis, veulent montrer qu'au delà de la justice punitive, ils recherchent avant tout une compensation morale.

Ces solutions ont donc été particulièrement mise en avant suite à l'arrivée de la CPI. Par des chefs locaux, mais aussi par les ONGs sur place, ainsi que des églises chrétiennes et des groupes locaux, qui privilégient la solution de la réconciliation à celle de la vengeance.¹⁰³

Ainsi un conseil des chefs traditionnels a été mis en place et une personne, a été nommée comme étant le chef suprême pour mener à bien ces cérémonies incluant même les commandants de la LRA.

La réconciliation ainsi que le retour des anciens de la LRA, est perçue par la population non pas comme une faiblesse mais comme un retour des enfants dans leur village, tandis que la CPI est vue comme un système néocolonial qui en prend pas en compte les réalités des populations.

Elle s'inscrit d'autre part dans le processus de réintégration des anciens enfants soldats, et s'accompagne également d'un autre rituel : « nyouo tong gweno », qui est une cérémonie de bienvenue, durant laquelle un œuf déposé sur un rameau d'opobo est écrasé.¹⁰⁴

Ce rituel bien que privilégié par une grande partie de la population connaît certaines limites. En effet, la mixité de la population entraîne certains désaccords

¹⁰² ANDRIEU K.(2012), *La justice transitionnelle : De l'Afrique du Sud au Rwanda*, Galimard, p 420.

¹⁰³ Cairn info, « Ouganda : la justice traditionnelle est-elle une alternative viable à la Cour pénale internationale ? » ,(page consultée le 20 Juin 2017),[en ligne]
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-118.htm>

¹⁰⁴ QUINN J-R. (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda :La réinsertion des enfants soldat », *Anthropologie et société*, Vol 31 N°2, p 176.

quand au rituel des acholis. La LRA n'a pas uniquement fait des victimes en Acholiland, quand est-il alors des autres victimes en dehors du district. La population chrétienne de plus en plus nombreuse voit à travers ce rituel, un culte satanique, d'autre part, les femmes qui sont aussi, si ce n'est autant touchées par les exactions de la LRA, sont exclues du rituel.¹⁰⁵

Le rituel bien que partant d'une volonté de retrouver l'harmonie au sein de la population connaît des limites non négligeables.

¹⁰⁵ ANDRIEU K.(2012), *La justice transitionnelle : De l'Afrique du Sud au Rwanda*, Galimard, pp430-431.

PARTIE 3 : UN CONFLIT OUBLIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Chapitre 1 : Un conflit délibérément oublié

Le conflit ougandais est, depuis 20 ans, peu couvert par la presse internationale qui a principalement porté son attention sur ce qui est perçu comme le succès macroéconomique du pays. Depuis l'arrivée du président Museveni, l'Ouganda a obtenu une rapide croissance du produit intérieur brut (PIB), suite à la mise en œuvre d'une politique économique de réformes structurelles. En effet, sous cette présidence, le pays apparaît auprès des donateurs occidentaux comme un des exemples de développement africain à suivre. Depuis 1986, le Sud du pays, et la capitale Kampala, connaît une forte croissance et se remet doucement des conséquences des guerres passées entre 1981 et 1986, sous le régime d'Idi Amin Dada. Cependant, bien que le niveau de pauvreté connaisse une baisse dans la majorité du pays, au Nord, il en est autrement car près de 65% de la population est en situation de pauvreté.¹⁰⁶

Le conflit se développe au Nord au profit de la croissance économique du Sud et de la visibilité médiatique dont disposent les conflits des pays frontaliers de l'Ouganda, à savoir le Rwanda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan.

C'est le vaste déplacement de milliers de population, en conséquence de l'opération « *Iron first* », qui encourage la presse à s'intéresser de plus près à la situation humanitaire des populations du Nord. De nombreuses agences Onusiennes, ainsi que des ONGs locales et internationales, des journalistes, chercheurs et consultants, se sont emparés de la nouvelle crise africaine¹⁰⁷ et se sont implantés dans le paysage ougandais.

A. Le développement économique au profit de l'urgence humanitaire: l'influence des donateurs

L'arrivée de Museveni au pouvoir correspond, en 1986, à la volonté des donateurs

¹⁰⁶ Cairn info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, (page consultée le 20 Mai 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

¹⁰⁷ PERROT S. (2008), « Les sources de l'incompréhension » *Politique africaine* 2008/4 N° 112, p153-154.

occidentaux (à savoir le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale, la Commission européenne, les USA, la Grande-Bretagne), d'assurer la promotion de l'économie libérale, et d'assister les pays en situation de post-conflit. Ainsi l'Ouganda est le premier pays africain test qui réussit avec brio à appliquer ce système, devenant un modèle à suivre mais aussi l'affirmation même que le modèle occidental, s'il est bien suivi, peut amener des résultats positifs aux pays en difficulté. Néanmoins, si les résultats furent probants pour le Sud et le Centre du pays, il en est autrement pour le Nord et l'Est qui connaissent un grand écart de pauvreté. Bien qu'existant avant l'intervention des donateurs, il a été creusé par l'inégalité de répartition de ces aides de développement pour des raisons historiques.¹⁰⁸ De plus, s'il est vrai que l'influence des donateurs a permis une évolution dans l'économie du pays, pour ce qui concerne la partie post-confliktuelle, sur laquelle les donateurs s'étaient préalablement engagés, les résultats sont tout autres. Bien que les donateurs soient satisfaits des résultats concernant l'économie, ils encouragent tout de même le gouvernement à s'impliquer dans le processus de démocratisation, qui a depuis le début de leur collaboration toujours été sujet à de nombreuses critiques et sanctions. En effet, le gouvernement a été sanctionné à maintes reprises, notamment lors de l'amendement de la Constitution permettant au Président Museveni de se représenter pour un troisième mandat. Les bailleurs ont alors procédé au gel de ses fonds, y compris la part octroyée par les bailleurs représentant près de la moitié de budget du pays. Toutefois, en ce qui concerne le conflit dans le Nord dont découle une crise humanitaire sans précédent, aucune sanction n'a été prise.¹⁰⁹

Les bailleurs de fond considèrent que la nature interne des crises humanitaires est de la compétence du gouvernement qui devrait collaborer avec des ONGs et faire intervenir les structures de financement existantes des programmes d'urgence. De plus, le gouvernement, du fait de sa nature, a l'obligation d'assister et de protéger ses citoyens. L'Ouganda en 1999 recevait approximativement 2 dollars d'aide par personne pour les situations d'urgence, ce qui est peu comparativement à l'Afghanistan et le Libéria qui recevaient entre 21 et 23\$ à la même période. Les

¹⁰⁸ BUCKLEY ZISTEL S, (2008), *Conflict Transformation and Social Change in Uganda: Remembering after Violence*, Palgrave P 72

¹⁰⁹ *Ibidem*.

programmes d'aide sont alors principalement orientés vers le développement à long terme, et non pour les situations d'urgence. Les organisations non gouvernementales n'ont, en outre, pas de grande marge de manœuvre et le gouvernement ne fait appel à elles uniquement dans des cas de sous-traitance, porteur de ressources et de services et non comme des acteurs permettant d'avoir un impact réel sur la situation.¹¹⁰

La politique et les stratégies des bailleurs de fonds étaient différentes, orientées vers des résultats au niveau du développement, au niveau politique à travers les programmes de démocratisation, d'éradication de la pauvreté et du VIH, également au niveau géopolitique, percevant l'Ouganda comme un partenaire essentiel dans la région. En effet, d'un point de vue géopolitique, l'Ouganda occupe une place clé dans la région des Grands Lacs car sa proximité avec le Soudan encourage d'autres pays occidentaux, notamment les Etats-Unis, à soutenir Kampala en raison de tensions politiques entre les USA et le régime de Khartoum.¹¹¹

Néanmoins en 2004, suite l'intervention du Secrétaire Général aux urgences humanitaires Jan Egeland, qui qualifie alors la situation dans le Nord, « d'urgence humanitaire la plus négligée dans le monde », et qui présente la situation devant le Conseil de Sécurité de l'ONU, les donateurs s'intéressent à la situation des populations en question après 20 ans d'investissement dans l'économie du pays. Ils ont ainsi commencé à mener des actions dans le sens de la prévention contre l'emploi des enfants soldats et la diffusion des armes lourdes et légères.¹¹² L'aide financière humanitaire passe alors de 19.5 millions en 2000 à 56 millions en 2002. De plus, à partir de l'internalisation de ce conflit, les relations entre le président et les bailleurs de fonds deviennent conflictuelles, ces derniers remettant en question les capacités militaires du gouvernement, et surtout sa volonté de mettre fin à la guerre au Nord.

¹¹⁰ Humanitarian practice network, *The humanitarian impact of neglect: Ugandas emergencies* (page consultée le 3 Juillet 2017),[en ligne]<http://odihpn.org/magazine/the-humanitarian-impact-of-neglect-uganda%C2%92s-emergencies/>

¹¹¹ *Ibidem*.

¹¹² BUCKLEY ZISTEL S, (2008), *Conflict Transformation and Social Change in Uganda: Remembering after Violence*, Palgrave, pp134-135.

Tout cet engouement pour les événements en Ouganda, encourage le réveil et la mobilisation de la société civile internationale, les ONGs, mais aussi les acteurs étatiques, prennent part au débat et apportent leur soutien politique. Après l'engagement des membres de l'ONU, des négociations diplomatiques sont encouragées afin de mettre fin au conflit. Cette pression internationale, et l'entrée en jeu de nouveaux acteurs influents, devait alors encourager le changement de stratégie diplomatique du gouvernement ougandais, qui se retrouve sous les feux des projecteurs. Museveni doit alors convaincre les bailleurs de fond qu'il agit de manière efficace et que la situation est sous contrôle.¹¹³

La visibilité du conflit du à l'internationalisation dans les années 2000, a également permis de mettre en lumière le manque d'engagement du gouvernement. Les donateurs, jusqu'ici proches du gouvernement ont remis en doute sa capacité ainsi que sa volonté à intervenir afin de mettre fin au conflit. L'implication des bailleurs toutefois est relative. Ces derniers aillant investie depuis l'arrivée de Museveni sur un nouveau modèle de développement dans la région, peine à admettre la défaite de leurs investissements qui a fortement contribués à l'enrichissement de l'armée gouvernementale au détriment de la population qui subit une crise humanitaire sans précédent.¹¹⁴

D'autre part, bien que le problème du Nord de l'Ouganda ait été amené devant le Conseil de Sécurité, qu'il y est eu des rapports à charge, il n'en demeure pas moins que la communauté international en soit restée au discussions, sans envisager l'idée de déployer des opérations de paix de l'ONU ou une intervention direct de cette dernière.¹¹⁵

B. Entre intervention et respect de la souveraineté

¹¹³ Recherches internationales, (2010), *L'adieu aux armes ? parcours d'anciens combattants*, Khartala, p 272.

¹¹⁴ Cairn info, *Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégie politique*, (page consultée le 20 Juin 2017),[en ligne], <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-2-page-111.htm>

¹¹⁵ ALLEN T, VLASSENROOT K, (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books, p 195.

La *success story* des années 1990, et la relation de confiance établie entre Museveni et les donateurs a contribué à ce que le conflit soit ignoré, donnant au chef d'Etat une forte crédibilité quant à ses capacités militaires pour gérer un conflit interne. Néanmoins, les interventions de l'armée au Congo, l'augmentation permanente du budget de l'armée, les scandales de corruption ainsi que le manque de démocratisation dans le pays ont contribué à une fracture dans leur relation.¹¹⁶

L'intervention de la communauté internationale dans le conflit a également été mise en attente à cause des alliés à l'ONU de l'Ouganda, à savoir les Etats-Unis et l'Angleterre, appuyés par la Russie et la Chine, qui ne souhaitaient pas intervenir au niveau de la souveraineté du pays. En effet, durant des années le gouvernement a affirmé qu'il s'occupait de la situation interne au Nord du pays grâce à sa capacité militaire.

C'est Jan Egeland et Allan Rock l'ambassadeur canadien et le représentant du Canada auprès de l'ONU, qui font alors pression pour que le conflit soit mis à jour dans l'agenda politique de l'ONU. Ils mettent également en place un groupe de lobbying regroupant plusieurs Etats dont la Suisse, la Norvège, l'Irlande, le Canada, les USA et la Grande Bretagne.¹¹⁷

En effet, avant l'internationalisation du conflit, quelques ONGs locales et internationales étaient déjà présentes en Ouganda. Cependant, à cause du respect de la souveraineté du pays, la communauté internationale a choisi de ne pas ébruiter l'information. Les agences onusiennes sont alors très prudentes dans leurs actions et leurs critiques envers la politique gouvernementale par peur d'être expulsées du pays et de ne plus pouvoir agir. Ainsi, peu d'entre elles ont choisi de s'implanter au Nord pour faire pression sur le gouvernement et les donateurs.¹¹⁸

Le gouvernement a aussi une très bonne politique de communication et sait manier l'art de la communication diplomatique à son avantage. Museveni refuse donc une intervention onusienne jouant du manque de coordination entre les ONGs et les donateurs. L'acceptation des réformes économiques, ont également amené les

¹¹⁶ ALLEN T, VLASSENROOT K, (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books p 195.

¹¹⁷ *Ibidem*, p193.

¹¹⁸ Overseas Development Institute, « Humanitarian protection in Uganda: a Trojan Horse ? » (page consultée le 12 Juin 2017), [PDF, en ligne], <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/381.pdf>

donateurs occidentaux à éluder la question du conflit au Nord, et par la même occasion à remettre en cause la stabilité générale du pays. D'autre part, afin de contenter les bailleurs de fonds et détourner leur attention, le gouvernement fait en sorte de répondre à leurs recommandations en établissant un bilan régulier sur l'évolution de la situation dans le nord. Est donc créé un « comité de monitoring » (Joint Monitoring Committee) en mettant en avant sa politique d'acceptation pour l'aide humanitaire de provenance étrangère.¹¹⁹

Toutes ses actions sont fructueuses, l'ONU encourage les efforts de collaborations dans un objectif de paix durable, comme les pourparlers de Juba qui en résultent le montrent.

B. Le rôle des médias

Le rôle des médias est essentiel dans la diffusion de l'information.

Les conflits internationaux sont connus du grand public et de la communauté internationale grâce à la diffusion de leurs informations. l'influence des médias essentielles en ce qui concerne l'intervention de la communauté internationale, et l'intervention humanitaire. En effet ces derniers savent comment susciter l'intérêt de la population et l'interpeller quant aux guerres, et aux crises humanitaires lointaine, et exercer une pression sur les gouvernements et les organisations internationales pour les pousser à agir sur le terrain.

Ainsi, en Ouganda, le conflit durée près de 10 ans avant d'attirer l'attention des médias sur les événement. Outre les raisons énoncées précédemment, il faut également noter l'influence majeur, qu'exerce le gouvernement sur ces derniers. En Ouganda l'information principale qui a été diffusée par les médias concernant l'Ouganda a été pendant de nombreuse année liée à son développement économique, l'un des média local, relatant de nombreux récits concernant le conflit et les enfants soldat, ayant assez d'influence pour que les informations soient reprises par les médias internationaux,« The new vision », est connu également

¹¹⁹ Cairn info, *Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégie politique*, (page consultée le 20 Juin 2017),[en ligne], <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-2-page-111.htm>

comme étant contrôlé sensiblement par le gouvernement. Ceci explique en partie la lecture peut critique, majoritairement véhiculée des événements dans le nord du pays. D'autres journaux tel que « the monitor » souvent censuré, par le gouvernement pour des raisons politiques et économies liées à la guerre dans le nord. La repression journalistique provient d'autre part de loi limitant la liberté de la presse, donnant la possibilité au gouvernement de pouvoir poursuivre et arreter les journalistes ¹²⁰

L'armée a joué un rôle crucial dans le silence de ce conflit a cause de sa présence et de sa politique d'intimidation imposait la discrétion des enquêteurs. La presse était également contrôlée par les services de renseignements militaires.¹²¹

Néanmoins de nombreuses histoires liées à la guerre du Nord du pays ou au phénomène des enfants soldats ont fait l'objet de rapports, de documentaires ainsi que d'exposés, contribuant à l'exposition médiatique et alerter la société civile donc à la recherche de solutions imminentes, ainsi qu'au soutien financier que de matérielles d'organisations internationale. L'un des documentaires qui a le plus d'impact d'un point de vue mondiale quand au conflit dans le Nord, provient d'une ONG « Invisible Children », du nom de Invisible children sortie en 2005, et montrant la réalité des « migrants de la nuit » et des enfants soldats dans le Nord, leur quotidien et surtout les conséquences de la guerre sur ces derniers.¹²²

Beaucoup d'Organisations s'intéressent au conflit ougandais et sont à la recherche de solutions durables pour pallier à l'enrôlement des enfants tant dans la LRA que dans l'UPDF, cependant, peu d'actions sont concrètement mis en place sur le terrain. Cela s'explique en partie à cause de l'influence qu'exerce le gouvernement sur ses donateurs, mais également sur l'ensemble des activités des Ongs.

¹²⁰ Dicklitch S. (1998) *The Elusive Promise of NGOs in Africa: Lessons from Uganda*, Palgrave, p99.

¹²¹ PERROT. S. (2008), « Les sources de l'incompréhension » *Politique africaine* 2008/4 N° 112, p 148.

¹²²American university, *The Children of Northern Uganda: The Effects of Civil War*, page consultée le 15 Juin 2017),[PDF ; en ligne]

https://www.american.edu/cas/economics/ejournal/upload/Global_Majority_e_Journal_2-1_Beard.pdf

Chapitre 2 : Les actions de la communauté internationale

A. L'impact minimal de la prévention des conflits

La prévention de conflits armés est l'un des moyens les plus efficaces, qui parvienne à améliorer la vie des enfants victimes de la guerre. De nombreux acteurs tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou d'autres organisations internationales contribuent ainsi à la mise en place d'une action préventive.

Au niveau du continent africain, la lutte contre les effets des guerres sur les enfants repose, par exemple, sur des textes internationaux parmi lesquels : la Convention internationale relative aux droits des enfants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte Africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et le Principe de Paris sur la participation d'enfants à des conflits armés. La coordination de cette lutte est assurée par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine.¹²³

Ces textes ont le mérite de poser clairement le problème des enfants victimes des conflits armés. Adopté en 1989 et entré en vigueur en septembre 1990, la Convention internationale relative aux droits des enfants est aujourd'hui ratifiée par 193 pays dont l'Ouganda. Seulement, son application reste très peu suivie, surtout par certains pays touchés par le phénomène, à l'instar de la Somalie, du Soudan du Sud, de la RDC, du Mali, et l'Ouganda comme nous l'avons vu précédemment.

À la différence de la Convention, le Protocole condamne fermement le phénomène des enfants soldats et donne une définition plus large à ce terme afin de pouvoir protéger le plus grand nombre d'enfants impliqués dans des conflits armés.

Pour une action permanente et efficace, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine a créé un Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant.¹²⁴

¹²³ Opérations paix, *Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ?* (page consultée le 20 Juillet 2017), [PDF, en ligne], http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5763~v~Le_Conseil_de_paix_et_de_securite_de_l_8217Union_africaine_clef_d_8217une_nouvelle_architecture_de_stabilite_en_Afrique_.pdf

¹²⁴ *Ibidem*.

Depuis 2003, l'Organisation panafricaine anime une campagne visant à encourager l'intégration du droit sur le bien-être de l'enfant dans les législations nationales et l'harmonisation progressive avec plusieurs autres Conventions et Accords internationaux en vigueur dans les pays membres. Pour compléter le tableau, des mécanismes de surveillance et de communication de l'information de graves violations commises contre des enfants ont été mis sur pied par l'Union africaine, bien que coordonnés par les Nations unies.

Afin de lutter contre l'utilisation des enfants soldats, des Etats ont promulgué des lois, interdisant de fournir des armes aux Etats connus pour leur utilisation d'enfants au sein de leurs armées. Ils sont cependant peu nombreux. La Suisse et la Belgique en font partie. Il s'agit de la loi belge du 26 Mars 2003 et de l'Ordonnance suisse de 1998. Ainsi, dans ces pays, les armes sont fournies aux pays en question, uniquement quand ils renoncent à recruter des enfants soldats. Toutefois, ces lois demeurent incomplètes. En effet, pour la Belgique, les informations ne peuvent être vérifiées, car le nombre de refus de licences d'exportation d'armes n'est pas accessible au public. De plus, la loi belge demeure incomplète en ne s'adressant qu'aux Etats, elle exclue les groupes armés.

Les autres pays, affirment que la législation même de leur pays interdit l'exportation d'armes aux pays en violation directe des droits de l'homme ou impliqués dans des conflits armés.¹²⁵

D'autre part, l'Union Européenne a aussi apporté une aide humanitaire en Ouganda pour aider les populations touchées par le conflit. L'UE contribue financièrement en aidant le secrétariat de l'Union Africaine dans son initiative contre la LRA.

Plusieurs pays de l'Union Européenne tels que la France, le Royaume-Uni, ainsi que la Belgique, se sont démarqués par des actions distinctes. Le gouvernement belge à travers un centre de réhabilitation pour les anciens enfants soldats. Le Royaume-Uni, lui, a offert un support logistique en distribuant des tracts avec les Nations-Unies.¹²⁶

¹²⁵ Iris news, *La lutte contre l'utilisation des enfants soldats reléguée au second plan*, (page consultée le 12 Mai 2017), [en ligne] <http://www.irinnews.org/fr/report/96721/analyse-la-lutte-contre-l'utilisation-des-enfants-soldats-releuee-au-second-plan>

¹²⁶ Human Right Watch, *Question et réponses sur l'Armée de Résistance du Seigneur*, (page consultée le) [en ligne] <https://www.hrw.org/fr/news/2012/03/21/questions-et->

La Belgique ayant également ratifié le Protocole additionnel à la convention sur les Droits de l'enfant au printemps 2002, a accepté la demande du Président Museveni dans la même année pour la construction de trois internats bien équipés pour enfants traumatisés et anciens enfants soldats en Ouganda.¹²⁷

La France a accepté de soutenir UNICEF dans son programme de réinsertion d'anciens enfants soldats et d'accès à l'eau potable ainsi que dans son programme d'assainissement. Ces programmes sont à destination des populations de Pader dans le Nord du pays. Grâce à la France, un mécanisme de surveillance a également été mis en place par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies en ce qui concerne l'enrôlement des enfants dans les conflits.¹²⁸

Les ONGs sont présentes par milliers en Ouganda, mais celles qui interviennent dans le cadre du conflit et de la protection des enfants sont souvent limitées par les contraintes gouvernementales.

B. Les actions des ONGs, limitées

a) L'intervention des ONGs sur place après 2003

L'intervention des ONGs au Nord de l'Ouganda a connu une évolution avant et après 2003. Seules deux ONGs internationales, *Human Right Watch* et *Amnesty international* ont tenté d'alerter la communauté internationale sur la situation dans le Nord, au courant des années 90, mais sans grand impact sur les autres organisations internationales. Un autre petit groupe d'ONGs internationales a également tenté d'encourager les initiatives locales et d'appuyer les populations dans les camps de déplacés durant la même période, on peut citer : *Save the children* in Uganda, the *International Rescue Committee*. De plus, à cette période également, seules trois agences Onusiennes sont présentes sur le terrain :

[reponses-sur-joseph-kony-et-larmee-de-resistance-du-seigneur#Combien%20de%20personnes%20ont%20été%20affectées%20par%20la%20ongue%20guerre%20menée%20par%20la%20LRA%20?](http://www.presscenter.be/fr/pressrelease/20021004/enfants-soldats-en-ouganda-0)

¹²⁷ DELAFORTRIE S, SPRINGAEL C, Enfants-soldats en Ouganda, (page consultée 20 AVRil 2016), [en ligne], <http://www.presscenter.be/fr/pressrelease/20021004/enfants-soldats-en-ouganda-0>

¹²⁸ MBONDA E-M. (2008), *L'action humanitaire en Afrique, Lieu et enjeux*, Edition des archives contemporaines, p114.

- Word Food Programme, présente pour accompagner la distribution de nourriture, à l'origine de manière ponctuelle mais qui s'est transformée en aide permanente et qui a créée une relation de dépendance,
- UNICEF pour la question des enfants soldats et de leur protection,
- UNHCR en sa capacité d'aide pour les réfugiés dans les camps, cette présence n'a néanmoins pas empêché l'attaque des réfugiés dans le camp de Pader, en août 2002 où plus de 80 d'entre eux furent sauvagement tués.¹²⁹

A contrario depuis 2004, l'action des agences onusiennes a augmenté considérablement notamment dans le domaine de la protection de l'enfance. En effet UNICEF a triplé le nombre d'agents de protection durant cette période, de même pour l'UNHCR qui a installé ses bureaux et formé des partenariats dans plusieurs districts du Nord tels que Pader et Lira, tous deux fortement touchés par les incursions du groupe armé.

Les ONGs locales bien que fortement engagées dans le domaine de la protection des enfants et des populations touchées par le conflit ont cependant été limitées financièrement, mais ce nouvel engouement des ONGs internationales ainsi que des agences Onusiennes leur a permis de développer leurs activités en créant des partenariats.¹³⁰

Si quelques ONGs étaient présentes sur le terrain au début du conflit qui oppose la LRA au gouvernement, c'est bien suite à son internalisation et à la mise en avant des enfants soldats, que la plupart d'entre elles, affluent dans le Nord du pays, notamment à Gulu. Ceci afin de dénoncer les atrocités commises par la LRA et venir en aide tant aux enfants vulnérables, qu'aux déplacés concassés dans les camps. De grandes ONGs internationales mettent alors en place des campagnes, pour alerter la société civile. On peut nommer, *International Crisis Group*, *Center for American Progress*, et le mouvement international de la Croix-Rouge à travers la campagne « *Stop the violence in Uganda* ».

¹²⁹ Overseas Development Institute, « Humanitarian protection in Uganda: a Trojan Horse ? » (page consultée le 12 Juin 2017),[PDF, en ligne], <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/381.pdf>

¹³⁰ *Ibidem*.

Les ONGs occupent une grande place dans le processus de réintégration des jeunes, selon des méthodes qui leur sont propres. Leur implication est telle que la majeure partie des activités de réinsertion des enfants émanent d'elles. »¹³¹

Si le travail effectué par ces ONGs à travers leur centre d'accueil est essentiel pour la reconstruction psychologique des enfants touchés par le conflit, nombre d'entre eux, n'y sont pas passés faute d'en avoir eu préalablement connaissance. GUSCO et Vision Mondiale ont alors établi une stratégie plus directe visant à la reconnaissance des enfants les plus vulnérables dans les camps et ont mis en place des comités de protection des enfants dans les camps. Ces comités ont donc pour fonction de repérer les enfants ciblés, et de les orienter vers les centres adaptés, qui pourront ainsi les aider à une meilleure réintégration dans la vie civile.¹³²

Néanmoins, le manque d'engagement du gouvernement auprès des ONGs pour la réintégration des enfants soldats est dû à la modernisation et au financement de l'armée qui nous le savons, occupe une place très importante aux yeux du Président.

b) Le gouvernement et le contrôle des ONGs

Les ONGs font l'objet de censure de la part du gouvernement. Cantonnées à venir en aide à la population, les ONGs doivent rester dans le cadre de la politique du pays, les plus critiques d'entre étant encouragées à demeurer discrètes sous peine d'être renvoyé du pays. L'impact des ONGs s'en trouve donc limité par la pression gouvernementale mais aussi par le contrôle de leurs activités à travers le « Registre des statuts des ONGs », qui requiert que chacune d'entre elles soient enregistrée chaque année ; en effet, le gouvernement à travers le « *National Board for Non Governmental Organisations* », créé spécialement par ce statut, s'octroie le droit de refuser ou d'accepter l'enregistrement de certaines ONGs, pour l'intérêt public. Les ONGs ont donc l'obligation sous-jacente d'être le moins politisé, et donc le moins

¹³¹ QUINN J-R, (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda : La réinsertion des enfants soldat », *Anthropologie et société*, Vol 31 N°2, pp181-184.

¹³² *Ibidem*.

critique possible sous peine d'être mise dehors. Le premier enregistrement doit ainsi être renouvelé l'année qui suit, puis une fois tous les trois ans.¹³³

Leurs activités sont donc dictées en fonction des intérêts politiques de l'Etat qui limite leur travail de plaidoyer. Leur travail s'en voit donc influencé et au final, peu d'entre elles ont réussi à faire pression sur le gouvernement pour l'amélioration de la protection des civils contre les attaques de la LRA et la diminution de déplacés dans les camps surpeuplés.¹³⁴

Les faibles retombées de leurs actions, sont également résultat d'un manque de coordination entre les ONGs et les bailleurs de fonds. Ces derniers, se concentrent moins sur les actions à entreprendre dans l'urgence que sur les objectifs à long terme. Le partage d'informations fait également partie de leur priorités, ainsi les résultats sont moindre.

D'autre part, outre la menace d'être renvoyé, la dépendance des ONGs à la politique de répression du gouvernement provient également du fait qu'elles sont sous protection de l'armée, l'UPDF, qui assure leur sécurité. Celles qui refusent se voient traitées comme un opposant au régime de Kampala et donc en subit les conséquences sur le terrain. De plus, les ONGs internationales qui, grâce à leur indépendance financière et à leur soutien local, auraient pu intervenir au niveau du plaidoyer et donc dénoncer la politique gouvernementale et ses abus contre la population civile, ont préféré rester prudentes et se focaliser uniquement sur les actions de la LRA.¹³⁵

Afin de pallier cette pression et pouvoir s'exprimer plus librement, des initiatives émanent de la société civile. Ainsi, une coalition a été mise en place : la *Civil Society Organisation for Peace in Northern Uganda* (CSOPNU) créée en 2002, regroupe plus d'une quarantaine d'ONGS locales et internationales et fait pression sur le gouvernement pour mettre fin au conflit dans le Nord. L'Organisation permet ainsi aux ONGS de parler d'une même voix, en ayant un impact plus important et surtout,

¹³³ Dicklitch S. (1998) *The Elusive Promise of NGOs in Africa: Lessons from Uganda*, Palgrave, p99.

¹³⁴ NASSALI M. (2017) « Ouganda, une société civil condamnée à l'apolitisme », *Alternative Sud*, vol. XXIV – 2017, n°2 , p 133.

¹³⁵ Overseas Development Institute, « Humanitarian protection in Uganda: a Trojan Horse? », (page consultée le 12 Juin 2017), [PDF, en ligne], <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/381.pdf>

elle leur permet de ne pas être seule dans les critiques et le plaidoyer contre le gouvernement. Néanmoins, elle s'est essoufflée au courant de l'année 2006, suite à un manque de coordination.¹³⁶

¹³⁶ DONLAN C,(2011) *Social torture : The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks, p229

Conclusion générale

Malgré de nombreuses enquêtes et d'innombrables rapports effectués par des organismes internationaux, l'engagement de la communauté internationale est, dans les faits, très modéré. De plus, L'intervention des Institutions internationales était assez tardive comme nous l'avons vue tout au long du développement. Néanmoins elle a cependant pu donner une visibilité à ce conflit vieux depuis plus de 20 ans maintenant, et ainsi attirer l'attention de la société civile, qui a tenté d'intervenir sur le terrain tant pour le déplacement forcé de populations du Nord dans les camps, que pour la réintégration des anciens enfants soldats au sein de la société.

D'autre part, malgré l'intervention de la CPI dans le cadre d'enquêtes et de rapports concernant la situation dans le Nord du pays, l'engagement de la communauté internationale en ce qui concerne l'enrôlement des enfants soldats en Ouganda reste très modéré.

Le gouvernement canadien, par exemple, ne s'est engagé officiellement qu'à la fin de 2006, mais sa participation se résume essentiellement aux pourparlers de paix en cours. Les bailleurs de fonds, malgré la dégradation de leur relations avec le Président ougandais ces dernières années, pour des raisons politiques, font peu états de la situation de la population, et préfère poursuivre leurs actions pour le développement économique du pays et de l'impact que ces actions peuvent avoir sur la région des Grands lacs.

Les préoccupations concernant la légitimité de l'intervention humanitaire, toutefois, ne sont pas à blâmer dans ce cas mais l'implication des ONGs sur le terrain, qui est certes non négligeable reste tout de même relative, ces dernières cédant aux pressions du gouvernement, qui trouve tout son intérêt dans la continuation du conflit contre la LRA et dans la précarité des populations du Nord du pays. L'aide humanitaire est d'ailleurs devenu source de dépendance, comme c'est souvent le cas, pour la population des camps de réfugiés.

Le gouvernement ougandais qui depuis le début du conflit en 1988, a lancé de nombreuses offensives contre le groupe, a certes réussi à l'affaiblir mais pas l'anéantir. Depuis 2006, la LRA a quitté l'Ouganda, pour s'installer en République Démocratique du Congo où elle poursuit ses actions, ce déplacement présagerait

une nouvelle phase de transformation du groupe qui a su au long des années s'adapter aux tensions extérieures, et échapper aux actions répressives nationales qu'internationales. Néanmoins l'engagement militaire de la communauté internationale, notamment de l'ONU en République Démocratique du Congo, pourrait contribuer à la disparition du groupe et la diminution de l'enrôlement des enfants soldats dans la région.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire

Petit Larousse illustré 2014 (2013), Paris, Larousse.

Ouvrages

ALLEN T, VLASSENROOT K. (2010), *The Lord's Resistance Army: Myth and Reality*, Zed Books.

BUCKLEY ZISTEL S. (2008), *Conflict Transformation and Social Change in Uganda: Remembering after Violence*, Palgrave.

CLINE L. (2013), *The Lord's Resistance Army*, Praeger.

Dicklitch S. (1998), *The Elusive Promise of NGOs in Africa: Lessons from Uganda*, Palgrave.

DONLAN C. (2011), *Social torture: The Case of Northern Uganda, 1986-2006*, Berghan Boks.

DUNSON D-H. (2008), *Child victim soldier: the Loss of Innocence in Uganda*, Orbis Books.

FOFE DJOFIA MALEWA J-P. (2006), *La cour pénale internationale, institution nécessaire aux pays des grands lacs africains: La justice pour la paix et la stabilité en R-D Congo, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi*, Harmattan.

GROVER S-C. (2012), *Child Soldier Victims of Genocidal Forcible Transfer: Exonerating Child Soldiers charged with grave conflict-related international crimes*, Springer.

International and Comparative Criminal justice.(2011), *The International Criminal Court and National Courts: A Contentious Relationship*, Routledge.

KEITETSI C.(2004), *La petite fille à la Kalachnikov, Ma vie d'enfant soldat*, Complex, Grip.

KRIEGER H. (2015) *,Inducing Compliance with International Humanitarian Law: Lessons from the African Great Lakes Region*, Cambridge University press.

MCBRIDE J. (2014), *The War Crime of Child Soldier Recruitment*, Asser press.

MOFFET L. (2014) *Justice for Victims Before the International Criminal Court*, Routledge.

MUGGAH R.(2008), *Security and Post-Conflict Reconstruction : Dealing with fighters in the Aftermatch of War*, Routledge.

Recherches internationales. (2010), *L'adieu aux armes?: parcours d'anciens combattants*, Khartala.

SRIRAM C, GARCIA-GODOS J, HERMAN J, MARTIN-ORTEGA O. (2013), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground: Victims and Ex-Combatants*, Routledge.

Revues scientifiques

NASSALI M.(2017), « Ouganda, une société civil condamnée à l'apolitisme», *Alternative Sud*, vol. XXIV – 2017, n°2

PERROT S. (2008), « Enjeux de l'autochtonie », *Politique africaine* N-112

QUINN J-R. (2007), « Aide aux enfants dans le nord de l'Ouganda : La réinsertion des enfants soldat », *Anthropologie et société*, Vol 31 N°2,

Sources internet

African Commission on Human and Peoples' Rights, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, (page consultée le 15 Avril 2017),[PDF, en

ligne],http://www.achpr.org/files/instruments/child/achpr_instr_charterchild_fra.pdf

American university, *The Children of Northern Uganda: The Effects of Civil War* , page consultée le 15 Juin 2017),[PDF ; en ligne],
https://www.american.edu/cas/economics/ejournal/upload/Global_Majority_e_Journal_2-1_Beard.pdf

Cairn info, *La guerre au nord de l'Ouganda : une "solution militaire" sans issue ?*, (page consultée le 20 Mai 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-141.htm>

Cairn info, *Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégie politique*, (page consultée le 20 Juin 2017),[en ligne],
<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-2-page-111.htm>

Cairn info, *L'Ouganda et les bailleurs de fond : les ambiguïtés d'une lune de miel*, (page consultée le 20 Juin 2017), [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-3-page-72.htm>

Cairn info, *Ouganda : la justice traditionnelle est-elle une alternative viable à la Cour pénale internationale ?* , (page consultée le 20 Juin 2017),[en ligne]
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-118.htm>

Child right international network, *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Uganda* , (page consultée le 1 Mai 2017),[PDF ; en ligne],
https://www.crin.org/en/docs/UN_SG_Uganda_07.pdf

Feinstein International Center, *Forced Marriage within the Lord's Resistance Army, Uganda* , (page consultée le 1 Mai 2017),[PDF ; en ligne]
<http://fic.tufts.edu/assets/Forced+Marriage+within+the+LRA-2008.pdf>

France-Diplomatie, *Présentation de l'Ouganda*, (page consultée le 18 Mai 2017),[en ligne], <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ouganda/presentation-de-l-ouganda/article/presentation-5401>

Humanitarian practice network, *The humanitarian impact of neglect: Ugandas emergencies* (page consultée le 3 Juillet 2017),[en ligne]<http://odihpn.org/magazine/the-humanitarian-impact-of-neglect-uganda%C2%92s-emergencies/>

International Committee of the red cross, *The Uganda Peoples' Defence Forces Act, 2005*, (page consultée le 3 Juillet 2017),[en ligne] <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/0/34C18819BB7C4DFFC12573750032B4CE>

Iris news, *La lutte contre l'utilisation des enfants soldats reléguée au second plan*, (page consultée le 12 Mai 2017),[en ligne] <http://www.irinnews.org/fr/report/96721/analyse-la-lutte-contre-l'utilisation-des-enfants-soldats-releuee-au-second-plan>

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, (page consultée le 15 Avril 2017),[en ligne] <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPACCRC.aspx>

Nations Unis collection des Traités, *11.B Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, (page consultée le 15 Avril 2017),[en ligne] https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtdsg_no=iv-11-b&chapter=4&lang=fr

, (page consultée le 15 Juin 2017),[PDF ; en ligne] <http://www.monitor.upeace.org/pdf/peacepaper.pdf>

Observatoire des Grands Lacs, *Les armées ougandaises : un instrument de contrôle intérieur et de positionnement régional*, (page consultée le 15 Juin 2017),[PDF ; en

ligne], http://observatoire-grands-lacs.org/wp-lacs/uploads/Note_09_Ouganda-2.pdf

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Loi type contre la traite des personnes (page consultée le 6 Juin 2017),[PDF ; en ligne],
https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Model_Law_against_TIP_-_French.pdf

Opérations paix , *Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ?* (page consultée le 20 Juillet 2017),[PDF, en ligne],
http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5763~v~Le_Conseil_de_paix_et_de_securite_de_l_8217Union_africaine_clef_d_8217une_nouvelle_architecture_d_e_stabilite_en_Afrique_.pdf

Overseas Development Institute, *Humanitarian protection in Uganda: a Trojan Horse ?* » (page consultée le 12 Juin 2017),[PDF, en ligne],
<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/381.pdf>

Redress, *How to ensure that reparation do not further stigmatize victims, particularly children*(page consultée le 15 Juin 2017),[PDF ; en ligne],
<http://www.redress.org/downloads/events/StigmatizeVictimsFO.pdf>

RITIMO, *L'Ouganda de Museveni*,(page consultée le 12 Mai 2017),[en ligne]
<http://www.ritimo.org/L-Ouganda-de-Museveni>

UNICEF,(2004) *La situation des enfants dans le monde 2005: L'enfance en péril*, (page consultée le 1 Mai 2017),[PDF ; en ligne]
<https://www.unicef.org/french/sowc/archive/FRENCH/La%20situation%20des%20enfants%20dans%20le%20monde%202005.pdf>

UNICEF, *Les enfants soldats en Ouganda*, (page consultée le 20 Mai 2017),[PDF ; en ligne] <https://www.unicef.fr/article/les-enfants-soldats-en-ouganda>

Relief Web, *Some 66,000 children abducted by Uganda's LRA rebels: report*, (page consultée le 12 Mai 2017),[en ligne] <http://reliefweb.int/report/uganda/some-66000-children-abducted-ugandas-lra-rebels-report>

Résumé en français :

Le conflit ougandais est le plus vieux que connaisse l'Afrique. Ce conflit oppose le gouvernement à un groupe armé: la Lord's resistance army (LRA) qui est à l'origine de nombreux crimes notamment de l'enrôlement de jeunes enfants. Malgré la présence et les actions de la communauté internationale sur le terrain, le conflit ne connaît pas de fin et la LRA poursuit ses exactions. Il s'agit donc ici de comprendre l'implication réelle de la communauté internationale et ses limites entre 1988 et 2006.

- 5 mots-clés

- Armée de Résistance du Seigneur**
- Organisation non gouvernementale**
- Gouvernement**
- Enfants soldats**
- Donateurs**

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/psad

